

FCP de droit français

**ROCHE-BRUNE EURO
VALEURS RESPONSABLES**

RAPPORT ANNUEL

au 30 juin 2023

**Société de gestion : APICIL Asset Management
Dépositaire : CACEIS Bank
Commissaire aux comptes : DELOITTE & Associés**

APICIL Asset Management - 20 rue de la Baume - 75008 - Paris

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| 1. Caractéristiques de l'OPC | 3 |
| 2. Changements intéressant l'OPC | 12 |
| 3. Rapport de gestion | 13 |
| 4. Informations réglementaires | 20 |
| 5. Certification du Commissaire aux Comptes | 25 |
| 6. Comptes de l'exercice | 30 |
| 7. Annexe (s) | 51 |
| Information SFDR | 52 |

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Roche-Brune Euro Valeurs Responsables - Part P (FR0010283838)

INITIATEUR : APICIL Asset Management, société de gestion (« SGP ») appartenant au groupe APICIL

SITE INTERNET : www.apicil-asset-management.com

APPELEZ-LE : +33 (0)1 55 31 24 00 pour de plus amples informations sur ce produit

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de APICIL Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Ce Produit est autorisé à la distribution en France et au Luxembourg.

DATE DE PRODUCTION DU DOCUMENT : 02 janvier 2023.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE

Ce produit est un Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous la forme d'un fonds commun de placement (FCP). Il est soumis aux dispositions de la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

DURÉE

Ce produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.

OBJECTIFS

Classification AMF : Actions des pays de la zone Euro.

Indicateur de référence : MSCI EMU (dividendes nets réinvestis). L'indicateur de référence retenu n'est qu'un indicateur de comparaison de performance a posteriori.

Objectifs de gestion : Obtenir, par le biais d'une gestion discrétionnaire, une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de son indice de référence MSCI EMIU sur une durée de placement recommandée de 5 ans, en adoptant une logique ISR. Pour atteindre son objectif de gestion, le fonds s'appuie sur une méthodologie d'investissement propriétaire de la société dénommée M.U.S.T.* (Measurement Under Standardized Tools) visant la sélection d'actions (stock picking) à la fois attractives économiquement et offrant une perspective de valorisation du capital.

Politique d'investissement : Le fonds est investi :

- de 75 à 100 % dans des actions de sociétés dont le siège social se situe dans un des pays de la Zone euro, de tous secteurs économiques et de toutes capitalisations boursières. Les petites capitalisations boursières (inférieure à 300 millions d'euros) sont toutefois limitées à 15 % de l'actif net du fonds.

- 0 à 25 % en Titres d'Etats des pays de la zone Euro et en titres de créances négociables, ayant une note minimale à l'achat BBB (notation Standard & Poor's ou notation équivalente par les équipes de gestion). La répartition dette privée/dette publique est à la discrétion du gérant.

- de 0 à 10 % en OPCVM ou FIA de droit français et/ou européen investissant au maximum jusqu'à 10 % de leur actif dans d'autres OPC. Le fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers en vue de couvrir ou exposer le portefeuille face aux risques actions et de taux. L'exposition aux marchés actions pourra atteindre 120 % de l'actif net du fonds.

Le processus de gestion s'appuie sur la méthodologie propriétaire M.U.S.T.*, outil d'aide à la décision qui se fonde sur une analyse qualitative composée de 4 modules principaux : l'analyse fondamentale (permettant de valider les indicateurs financiers historiques et prospectifs clés), une analyse ISR*, une analyse des actifs immatériels de l'entreprise et une analyse des risques propres à chaque valeur. Ces modules d'analyse ne sont pas exhaustifs. Le portefeuille est ensuite construit de manière disciplinée, en termes de nombre de valeurs et de poids des titres dans l'actif net.

L'indicateur de référence retenu n'est qu'un indicateur de comparaison de performance a posteriori. Le Fonds n'est pas indiciel et le style de gestion étant fondé sur la sélection de titres, la composition du portefeuille ne cherchera pas à reproduire la composition de l'indicateur de référence. Par conséquent, la performance du Fonds peut s'éloigner durablement de celle de son indicateur de référence.

Caractéristiques extra-financières / Analyse ISR : *« Les 4 piliers de l'analyse ISR sont : l'Environnement, le Social, la Gouvernance (ESG) et les Controverses. Plusieurs indicateurs sont pris en compte pour la notation de chaque pilier. »*

Le processus ISR couvre 90 % au minimum de la poche actions, Chaque action notée doit respecter une notation de risque ESG supérieure ou égale à 4.3 sur une échelle de 0 à 10, une notation, E, S et G supérieure ou égale à 6 sur une échelle de 0 à 10 ainsi qu'une notation Carbon Emission supérieure ou égale à 6 (Echelle allant de 0 à 10). Par ailleurs des exclusions sectorielles sont appliquées : divertissement pour adultes, jeux d'argent, Tabac, Armes controversées, etc.

L'OPC est labellisé par le Label ISR. Pour être éligible au label, l'OPC remplit un ensemble de critères répartis en six « piliers » : prise en compte des critères ESG, communication de ces critères auprès des investisseurs, adoption d'outils d'analyse extra-financière, adoption d'une politique de vote cohérente avec ces engagements en assemblées générales (dans le cas d'un investissement en actions), ou encore la publication d'indicateurs de suivi des performances ESG du portefeuille du fonds.

Le Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 du Parlement Européen et du Conseil sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) établit des règles de transparence et de fourniture d'informations en matière de durabilité. Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

Le règlement européen 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (aussi appelé Règlement « Taxonomie ») a pour objectif d'établir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental. À ce jour ce FCP ne s'engage pas à investir dans une proportion minimale d'investissements dans des activités économiques pouvant être considérées comme durables au sens du Règlement Taxonomie et qui contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique définis par ce dernier. Le pourcentage d'investissements dans des activités économiques pouvant être considérées comme durables au sens du Règlement Taxonomie est donc de 0% des actifs nets du FCP.

De plus amples informations sur la politique ISR sont accessibles dans le prospectus et sur le site internet : www.apicil-asset-management.com.

Le processus ISR ne s'applique pas à la poche monétaire du FCP.

Affectation du résultat : Part de capitalisation (résultat net et plus-values).

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank.

Le prospectus complet et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet : www.apicil-asset-management.com. Ces documents ainsi que la valeur liquidative peuvent être adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : APICIL Asset Management - 20 rue de la Baume - 75008 Paris (Adresse courriel : am_distribution@apicil-am.com). Ces documents sont disponibles en français.

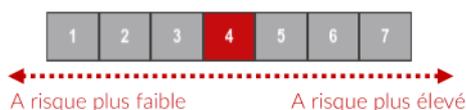
Remboursement des parts : Chaque jour de bourse ouvré à Paris (J) (à l'exception des jours fériés légaux en France), avant 12h00. Les règlements-livraisons sont effectués en J+2 ouvré.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Ce produit est conçu pour des investisseurs ayant des connaissances de base sur les marchés des capitaux ou ayant une expérience du marché des actions. L'investisseur doit avoir un horizon de placement d'au moins 5 ans et accepter de supporter une perte totale du capital. Par le biais de cet investissement, l'investisseur s'expose à des investissements socialement responsables.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit sur la durée de placement recommandée, soit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir résilier facilement votre produit, ou de devoir le résilier à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'OPC n'est pas garanti en capital. Les risques suivants peuvent ne pas être bien appréhendés par l'indicateur :

Risque d'impact de l'utilisation des techniques financières liées aux instruments financiers à terme : L'utilisation des instruments financiers à terme peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

Risque de crédit : Le risque de crédit est proportionnel à l'investissement en produits de taux. Il représente le risque éventuel de défaut d'un émetteur ou de dégradation de la signature d'un émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc engendrera une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés ne sont qu'une indication de certains des résultats possibles basée sur les rendements récents. Les rendements réels pourraient être inférieurs.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit à horizon un an et sur la durée d'investissement recommandée. Ils sont calculés à partir d'un historique de longueur minimum de dix ans. En cas d'historique insuffisant, ceux-ci sont complétés sur la base d'hypothèses retenues par la Société de Gestion.

| Période d'investissement recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 € Scénarios | | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|--|---|---------------------------|----------------------------|
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement | | |
| Scénario de tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 2 310 € | 2 300 € |
| | Rendement annuel moyen | -76,94 % | -25,45 % |
| Scénario défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 7 500 € | 6 180 € |
| | Rendement annuel moyen | -24,96 % | -9,19 % |
| Scénario intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 10 500 € | 11 320 € |
| | Rendement annuel moyen | 5,03 % | 2,51 % |
| Scénario favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 13 550 € | 19 800 € |
| | Rendement annuel moyen | 35,52 % | 14,64 % |

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

QUE SE PASSE-T-IL SI APICIL ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Une défaillance de la société de gestion serait sans effet sur votre investissement. La garde et la conservation des actifs de votre investissement sont assurées par le dépositaire. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du FCP est atténué par le principe légal de ségrégation des actifs du fonds de ceux du dépositaire.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (Montants exprimés en €)

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit, le cas échéant. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé que 10 000 € sont investis, qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) et que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

| Investissement : 10 000 € | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coût total | 232,30 € | 1 377,28 € |
| Incidence des coûts annuels* | 2,32 % chaque année | 2,38 % chaque année |

*L'incidence des coûts annuels montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, dans le cas du scénario intermédiaire, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,89 % avant déduction des coûts et de 2,51 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|--|--|---------------------------|
| Coût d'entrée | Nous ne facturons pas de coût d'entrée. | 0,00 € |
| Coût de sortie | Nous ne facturons pas de frais de sortie. | 0,00 € |
| Coûts récurrents [prélevés chaque année] | | |
| Frais de gestion et autres frais administratif et d'exploitation | 2,03 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière. | 203,30 € |
| Coûts de transaction | 0,29 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 28,80 € |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques | | |
| Commissions liées aux résultats | Le montant réel des commissions liées aux résultats varie en fonction de la performance de votre investissement. Commission de surperformance : 20 % TTC maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du Fonds nette de frais de gestion financière et administratif et celle de l'indice de référence (MSCI EMU libellé en Euro et calculé dividendes réinvestis). L'estimation des coûts totaux figurant ci-contre comprend la moyenne des commissions de surperformance facturées au produit au cours des 5 dernières années ou, pour un Fonds nouvellement créé, depuis sa date de création. | 0,20 € |

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée minimum de placement recommandée est de 5 ans et s'explique par une exposition principalement au marché actions. L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans la rubrique « informations pratiques » de la partie « En quoi consiste ce produit ? ». Une sortie avant la période d'investissement recommandée pourrait avoir un impact sur la performance attendue.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé ce produit. Il peut également s'adresser à APICIL Asset Management via la rubrique « Traitement des réclamations » du site internet accessible à l'adresse suivante www.apicil-asset-management.com ou bien adresser un courrier recommandé avec accusé de réception à APICIL Asset Management, Service Réclamations 20 rue de la Baume CS 10020 75383 Paris Cedex 08.

En cas de désaccord persistant, l'investisseur a la faculté de recourir au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur – Autorité des marchés financiers – 17, place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02 ou via internet : <http://www.amf-france.org> rubrique « Le Médiateur ».

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les performances passées sur les dix dernières années, ou le cas échéant, les cinq dernières années si le Produit dispose de moins cinq années civiles complètes, sont publiées sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.apicil-asset-management.com/nos-fonds/>

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Roche-Brune Euro Valeurs Responsables - Part I (FR0011720960)

INITIATEUR : APICIL Asset Management, société de gestion (« SGP ») appartenant au groupe APICIL

SITE INTERNET : www.apicil-asset-management.com

APPELEZ-LE : +33 (0)1 55 31 24 00 pour de plus amples informations sur ce produit

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de APICIL Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Ce Produit est autorisé à la distribution en France et au Luxembourg.

DATE DE PRODUCTION DU DOCUMENT : 02 janvier 2023.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE

Ce produit est un Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous la forme d'un fonds commun de placement (FCP). Il est soumis aux dispositions de la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

DURÉE

Ce produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.

OBJECTIFS

Classification AMF : Actions des pays de la zone Euro.

Indicateur de référence : MSCI EMU (dividendes nets réinvestis). L'indicateur de référence retenu n'est qu'un indicateur de comparaison de performance a posteriori.

Objectifs de gestion : Obtenir, par le biais d'une gestion discrétionnaire, une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de son indice de référence MSCI EMIU sur une durée de placement recommandée de 5 ans, en adoptant une logique ISR. Pour atteindre son objectif de gestion, le fonds s'appuie sur une méthodologie d'investissement propriétaire de la société dénommée M.U.S.T.* (Measurement Under Standardized Tools) visant la sélection d'actions (stock picking) à la fois attractives économiquement et offrant une perspective de valorisation du capital.

Politique d'investissement : Le fonds est investi :

- de 75 à 100 % dans des actions de sociétés dont le siège social se situe dans un des pays de la Zone euro, de tous secteurs économiques et de toutes capitalisations boursières. Les petites capitalisations boursières (inférieure à 300 millions d'euros) sont toutefois limitées à 15 % de l'actif net du fonds.

- 0 à 25 % en Titres d'Etats des pays de la zone Euro et en titres de créances négociables, ayant une note minimale à l'achat BBB (notation Standard & Poor's ou notation équivalente par les équipes de gestion). La répartition dette privée/dette publique est à la discrétion du gérant.

- de 0 à 10 % en OPCVM ou FIA de droit français et/ou européen investissant au maximum jusqu'à 10 % de leur actif dans d'autres OPC. Le fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers en vue de couvrir ou exposer le portefeuille face aux risques actions et de taux. L'exposition aux marchés actions pourra atteindre 120 % de l'actif net du fonds.

Le processus de gestion s'appuie sur la méthodologie propriétaire M.U.S.T.*, outil d'aide à la décision qui se fonde sur une analyse qualitative composée de 4 modules principaux : l'analyse fondamentale (permettant de valider les indicateurs financiers historiques et prospectifs clés), une analyse ISR*, une analyse des actifs immatériels de l'entreprise et une analyse des risques propres à chaque valeur. Ces modules d'analyse ne sont pas exhaustifs. Le portefeuille est ensuite construit de manière disciplinée, en termes de nombre de valeurs et de poids des titres dans l'actif net.

L'indicateur de référence retenu n'est qu'un indicateur de comparaison de performance a posteriori. Le Fonds n'est pas indiciel et le style de gestion étant fondé sur la sélection de titres, la composition du portefeuille ne cherchera pas à reproduire la composition de l'indicateur de référence. Par conséquent, la performance du Fonds peut s'éloigner durablement de celle de son indicateur de référence.

Caractéristiques extra-financières / Analyse ISR : *Les 4 piliers de l'analyse ISR sont : l'Environnement, le Social, la Gouvernance (ESG) et les Controverses. Plusieurs indicateurs sont pris en compte pour la notation de chaque pilier.*

Le processus ISR couvre 90 % au minimum de la poche actions, Chaque action notée doit respecter une notation de risque ESG supérieure ou égale à 4.3 sur une échelle de 0 à 10, une notation, E, S et G supérieure ou égale à 6 sur une échelle de 0 à 10 ainsi qu'une notation Carbon Emission supérieure ou égale à 6 (Echelle allant de 0 à 10). Par ailleurs des exclusions sectorielles sont appliquées : divertissement pour adultes, jeux d'argent, Tabac, Armes controversées, etc.

L'OPC est labellisé par le Label ISR. Pour être éligible au label, l'OPC remplit un ensemble de critères répartis en six « piliers » : prise en compte des critères ESG, communication de ces critères auprès des investisseurs, adoption d'outils d'analyse extra-financière, adoption d'une politique de vote cohérente avec ces engagements en assemblées générales (dans le cas d'un investissement en actions), ou encore la publication d'indicateurs de suivi des performances ESG du portefeuille du fonds.

Le Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 du Parlement Européen et du Conseil sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) établit des règles de transparence et de fourniture d'informations en matière de durabilité. Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

Le règlement européen 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (aussi appelé Règlement « Taxonomie ») a pour objectif d'établir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental. À ce jour ce FCP ne s'engage pas à investir dans une proportion minimale d'investissements dans des activités économiques pouvant être considérées comme durables au sens du Règlement Taxonomie et qui contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique définis par ce dernier. Le pourcentage d'investissements dans des activités économiques pouvant être considérées comme durables au sens du Règlement Taxonomie est donc de 0% des actifs nets du FCP.

De plus amples informations sur la politique ISR sont accessibles dans le prospectus et sur le site internet : www.apicil-asset-management.com.

Le processus ISR ne s'applique pas à la poche monétaire du FCP.

Affectation du résultat : Part de capitalisation (résultat net et plus-values).

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank.

Le prospectus complet et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet : www.apicil-asset-management.com. Ces documents ainsi que la valeur liquidative peuvent être adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : APICIL Asset Management - 20 rue de la Baume - 75008 Paris (Adresse courriel : am_distribution@apicil-am.com). Ces documents sont disponibles en français.

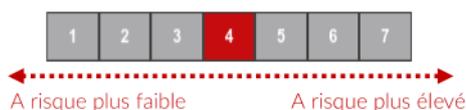
Remboursement des parts : Chaque jour de bourse ouvré à Paris (J) (à l'exception des jours fériés légaux en France), avant 12h00. Les règlements-livraisons sont effectués en J+2 ouvré.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Ce produit est conçu pour des investisseurs ayant des connaissances de base sur les marchés des capitaux ou ayant une expérience du marché des actions. L'investisseur doit avoir un horizon de placement d'au moins 5 ans et accepter de supporter une perte totale du capital. Par le biais de cet investissement, l'investisseur s'expose à des investissements socialement responsables.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit sur la durée de placement recommandée, soit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir résilier facilement votre produit, ou de devoir le résilier à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'OPC n'est pas garanti en capital. Les risques suivants peuvent ne pas être bien appréhendés par l'indicateur :

Risque d'impact de l'utilisation des techniques financières liées aux instruments financiers à terme : L'utilisation des instruments financiers à terme peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

Risque de crédit : Le risque de crédit est proportionnel à l'investissement en produits de taux. Il représente le risque éventuel de défaut d'un émetteur ou de dégradation de la signature d'un émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc engendrera une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés ne sont qu'une indication de certains des résultats possibles basée sur les rendements récents. Les rendements réels pourraient être inférieurs.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit à horizon un an et sur la durée d'investissement recommandée. Ils sont calculés à partir d'un historique de longeur minimum de dix ans. En cas d'historique insuffisant, ceux-ci sont complétés sur la base d'hypothèses retenues par la Société de Gestion.

| Période d'investissement recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 € Scénarios | | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|--|---|---------------------------|----------------------------|
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement | | |
| Scénario de tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 2 310 € | 2 300 € |
| | Rendement annuel moyen | -76,93 % | -25,45 % |
| Scénario défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 7 580 € | 6 490 € |
| | Rendement annuel moyen | -24,20 % | -8,27 % |
| Scénario intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 10 590 € | 11 880 € |
| | Rendement annuel moyen | 5,90 % | 3,50 % |
| Scénario favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 13 690 € | 20 540 € |
| | Rendement annuel moyen | 36,89 % | 15,49 % |

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

QUE SE PASSE-T-IL SI APICIL ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Une défaillance de la société de gestion serait sans effet sur votre investissement. La garde et la conservation des actifs de votre investissement sont assurées par le dépositaire. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du FCP est atténué par le principe légal de ségrégation des actifs du fonds de ceux du dépositaire.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (Montants exprimés en €)

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit, le cas échéant. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé que 10 000 € sont investis, qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) et que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

| Investissement : 10 000 € | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coût total | 134,80 € | 822,40 € |
| Incidence des coûts annuels* | 1,35 % chaque année | 1,40 % chaque année |

* L'incidence des coûts annuels montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, dans le cas du scénario intermédiaire, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,90 % avant déduction des coûts et de 3,50 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|--|--|---------------------------|
| Coût d'entrée | Nous ne facturons pas de coût d'entrée. | 0,00 € |
| Coût de sortie | Nous ne facturons pas de frais de sortie. | 0,00 € |
| Coûts récurrents [prélevés chaque année] | | |
| Frais de gestion et autres frais administratif et d'exploitation | 1,03 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière. | 103,20 € |
| Coûts de transaction | 0,29 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 28,80 € |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques | | |
| Commissions liées aux résultats | Le montant réel des commissions liées aux résultats varie en fonction de la performance de votre investissement. Commission de surperformance : 20 % TTC maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du Fonds nette de frais de gestion financière et administratif et celle de l'indice de référence (MSCI EMU libellé en Euro et calculé dividendes réinvestis). L'estimation des coûts totaux figurant ci-contre comprend la moyenne des commissions de surperformance facturées au produit au cours des 5 dernières années ou, pour un Fonds nouvellement créé, depuis sa date de création. | 2,80 € |

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée minimum de placement recommandée est de 5 ans et s'explique par une exposition principalement au marché actions. L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans la rubrique « informations pratiques » de la partie « En quoi consiste ce produit ? ». Une sortie avant la période d'investissement recommandée pourrait avoir un impact sur la performance attendue.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé ce produit. Il peut également s'adresser à APICIL Asset Management via la rubrique « Traitement des réclamations » du site internet accessible à l'adresse suivante www.apicil-asset-management.com ou bien adresser un courrier recommandé avec accusé de réception à APICIL Asset Management, Service Réclamations 20 rue de la Baume CS 10020 75383 Paris Cedex 08.

En cas de désaccord persistant, l'investisseur a la faculté de recourir au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur – Autorité des marchés financiers – 17, place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02 ou via internet : <http://www.amf-france.org> rubrique « Le Médiateur ».

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les performances passées sur les dix dernières années, ou le cas échéant, les cinq dernières années si le Produit dispose de moins de cinq années civiles complètes, sont publiées sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.apicil-asset-management.com/nos-fonds/>

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Roche-Brune Euro Valeurs Responsables - Part IXL (FR0013412301)

INITIATEUR : APICIL Asset Management, société de gestion (« SGP ») appartenant au groupe APICIL

SITE INTERNET : www.apicil-asset-management.com

APPELEZ LE : +33 (0)1 55 31 24 00 pour de plus amples informations sur ce produit

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de APICIL Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés

Ce Produit est autorisé à la distribution en France et au Luxembourg.

DATE DE PRODUCTION DU DOCUMENT : 02 janvier 2023.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE

Ce produit est un Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous la forme d'un fonds commun de placement (FCP). Il est soumis aux dispositions de la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

DURÉE

Ce produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.

OBJECTIFS

Classification AMF : Actions des pays de la zone Euro.

Indicateur de référence : MSCI EMU (dividendes nets réinvestis). L'indicateur de référence retenu n'est qu'un indicateur de comparaison de performance a posteriori.

Objectifs de gestion : Obtenir, par le biais d'une gestion discrétionnaire, une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de son indice de référence MSCI EMIU sur une durée de placement recommandée de 5 ans, en adoptant une logique ISR. Pour atteindre son objectif de gestion, le fonds s'appuie sur une méthodologie d'investissement propriétaire de la société dénommée M.U.S.T.* (Measurement Under Standardized Tools) visant la sélection d'actions (stock picking) à la fois attractives économiquement et offrant une perspective de valorisation du capital.

Politique d'investissement : Le fonds est investi :

- de 75 à 100 % dans des actions de sociétés dont le siège social se situe dans un des pays de la Zone euro, de tous secteurs économiques et de toutes capitalisations boursières. Les petites capitalisations boursières (inférieure à 300 millions d'euros) sont toutefois limitées à 15 % de l'actif net du fonds.

- 0 à 25 % en Titres d'Etats des pays de la zone Euro et en titres de créances négociables, ayant une note minimale à l'achat BBB (notation Standard & Poor's ou notation équivalente par les équipes de gestion). La répartition dette privée/dette publique est à la discrétion du gérant.

- de 0 à 10 % en OPCVM ou FIA de droit français et/ou européen investissant au maximum jusqu'à 10 % de leur actif dans d'autres OPC. Le fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers en vue de couvrir ou exposer le portefeuille face aux risques actions et de taux. L'exposition aux marchés actions pourra atteindre 120 % de l'actif net du fonds.

Le processus de gestion s'appuie sur la méthodologie propriétaire M.U.S.T.*, outil d'aide à la décision qui se fonde sur une analyse qualitative composée de 4 modules principaux : l'analyse fondamentale (permettant de valider les indicateurs financiers historiques et prospectifs clés), une analyse ISR*, une analyse des actifs immatériels de l'entreprise et une analyse des risques propres à chaque valeur. Ces modules d'analyse ne sont pas exhaustifs. Le portefeuille est ensuite construit de manière disciplinée, en termes de nombre de valeurs et de poids des titres dans l'actif net.

L'indicateur de référence retenu n'est qu'un indicateur de comparaison de performance a posteriori. Le Fonds n'est pas indiciel et le style de gestion étant fondé sur la sélection de titres, la composition du portefeuille ne cherchera pas à reproduire la composition de l'indicateur de référence. Par conséquent, la performance du Fonds peut s'éloigner durablement de celle de son indicateur de référence.

Caractéristiques extra-financières / Analyse ISR : *Les 4 piliers de l'analyse ISR sont : l'Environnement, le Social, la Gouvernance (ESG) et les Controverses. Plusieurs indicateurs sont pris en compte pour la notation de chaque pilier.*

Le processus ISR couvre 90 % au minimum de la poche actions, Chaque action notée doit respecter une notation de risque ESG supérieure ou égale à 4.3 sur une échelle de 0 à 10, une notation, E, S et G supérieure ou égale à 6 sur une échelle de 0 à 10 ainsi qu'une notation Carbon Emission supérieure ou égale à 6 (Echelle allant de 0 à 10). Par ailleurs des exclusions sectorielles sont appliquées : divertissement pour adultes, jeux d'argent, Tabac, Armes controversées, etc.

L'OPC est labellisé par le Label ISR. Pour être éligible au label, l'OPC remplit un ensemble de critères répartis en six « piliers » : prise en compte des critères ESG, communication de ces critères auprès des investisseurs, adoption d'outils d'analyse extra-financière, adoption d'une politique de vote cohérente avec ces engagements en assemblées générales (dans le cas d'un investissement en actions), ou encore la publication d'indicateurs de suivi des performances ESG du portefeuille du fonds.

Le Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 du Parlement Européen et du Conseil sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) établit des règles de transparence et de fourniture d'informations en matière de durabilité. Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

Le règlement européen 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (aussi appelé Règlement « Taxonomie ») a pour objectif d'établir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental. À ce jour ce FCP ne s'engage pas à investir dans une proportion minimale d'investissements dans des activités économiques pouvant être considérées comme durables au sens du Règlement Taxonomie et qui contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique définis par ce dernier. Le pourcentage d'investissements dans des activités économiques pouvant être considérées comme durables au sens du Règlement Taxonomie est donc de 0% des actifs nets du FCP.

De plus amples informations sur la politique ISR sont accessibles dans le prospectus et sur le site internet : www.apicil-asset-management.com.

Le processus ISR ne s'applique pas à la poche monétaire du FCP.

Affectation du résultat : Part de capitalisation (résultat net et plus-values).

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank.

Le prospectus complet et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet : www.apicil-asset-management.com. Ces documents ainsi que la valeur liquidative peuvent être adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : APICIL Asset Management - 20 rue de la Baume - 75008 Paris (Adresse courriel : am_distribution@apicil-am.com). Ces documents sont disponibles en français.

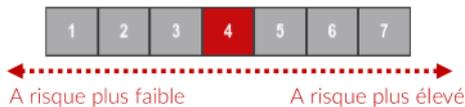
Remboursement des parts : Chaque jour de bourse ouvré à Paris (J) (à l'exception des jours fériés légaux en France), avant 12h00. Les règlements-livraisons sont effectués en J+2 ouvré.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Ce produit est conçu pour des investisseurs ayant des connaissances de base sur les marchés des capitaux ou ayant une expérience du marché des actions. L'investisseur doit avoir un horizon de placement d'au moins 5 ans et accepter de supporter une perte totale du capital. Par le biais de cet investissement, l'investisseur s'expose à des investissements socialement responsables.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit sur la durée de placement recommandée, soit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir résilier facilement votre produit, ou de devoir le résilier à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'OPC n'est pas garanti en capital. Les risques suivants peuvent ne pas être bien appréhendés par l'indicateur :

Risque d'impact de l'utilisation des techniques financières liées aux instruments financiers à terme : L'utilisation des instruments financiers à terme peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

Risque de crédit : Le risque de crédit est proportionnel à l'investissement en produits de taux. Il représente le risque éventuel de défaut d'un émetteur ou de dégradation de la signature d'un émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc engendrera une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés ne sont qu'une indication de certains des résultats possibles basée sur les rendements récents. Les rendements réels pourraient être inférieurs.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit à horizon un an et sur la durée d'investissement recommandée. Ils sont calculés à partir d'un historique de longueur minimum de dix ans. En cas d'historique insuffisant, ceux-ci sont complétés sur la base d'hypothèses retenues par la Société de Gestion.

| Période d'investissement recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 € Scénarios | | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|--|---|---------------------------|----------------------------|
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement | | |
| Scénario de tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 2 050 € | 1 570 € |
| | Rendement annuel moyen | -79,51 % | -30,99 % |
| Scénario défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 7 500 € | 6 580 € |
| | Rendement annuel moyen | -24,96 % | -8,04 % |
| Scénario intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 10 530 € | 11 660 € |
| | Rendement annuel moyen | 5,34 % | 3,13 % |
| Scénario favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 13 720 € | 19 800 € |
| | Rendement annuel moyen | 37,22 % | 14,64 % |

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

QUE SE PASSE-T-IL SI APICIL ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Une défaillance de la société de gestion serait sans effet sur votre investissement. La garde et la conservation des actifs de votre investissement sont assurées par le dépositaire. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du FCP est atténué par le principe légal de ségrégation des actifs du fonds de ceux du dépositaire.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (Montants exprimés en €)

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit, le cas échéant. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé que 10 000 € sont investis, qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) et que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

| Investissement : 10 000 € | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coût total | 107,00 € | 637,54 € |
| Incidence des coûts annuels* | 1,07 % chaque année | 1,10 % chaque année |

*L'incidence des coûts annuels montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, dans le cas du scénario intermédiaire, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,23 % avant déduction des coûts et de 3,13 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|--|--|---------------------------|
| Coût d'entrée | Nous ne facturons pas de coût d'entrée. | 0,00 € |
| Coût de sortie | Nous ne facturons pas de frais de sortie. | 0,00 € |
| Coûts récurrents [prélevés chaque année] | | |
| Frais de gestion et autres frais administratif et d'exploitation | 0,78 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière. | 78,20 € |
| Coûts de transaction | 0,29 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 28,80 € |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques | | |
| Commissions liées aux résultats | Le montant réel des commissions liées aux résultats varie en fonction de la performance de votre investissement. Commission de surperformance : 20 % TTC maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du Fonds nette de frais de gestion financière et administratif et celle de l'indice de référence (MSCI EMU libellé en Euro et calculé dividendes réinvestis). L'estimation des coûts totaux figurant ci-contre comprend la moyenne des commissions de surperformance facturées au produit au cours des 5 dernières années ou, pour un Fonds nouvellement créé, depuis sa date de création. | 0,00 € |

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée minimum de placement recommandée est de 5 ans et s'explique par une exposition principalement au marché actions. L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans la rubrique « informations pratiques » de la partie « En quoi consiste ce produit ? ». Une sortie avant la période d'investissement recommandée pourrait avoir un impact sur la performance attendue.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé ce produit. Il peut également s'adresser à APICIL Asset Management via la rubrique « Traitement des réclamations » du site internet accessible à l'adresse suivante www.apicil-asset-management.com ou bien adresser un courrier recommandé avec accusé de réception à APICIL Asset Management, Service Réclamations 20 rue de la Baume CS 10020 75383 Paris Cedex 08.

En cas de désaccord persistant, l'investisseur a la faculté de recourir au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur – Autorité des marchés financiers – 17, place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02 ou via internet : <http://www.amf-france.org> rubrique « Le Médiateur ».

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les performances passées sur les dix dernières années, ou le cas échéant, les cinq dernières années si le Produit dispose de moins cinq années civiles complètes, sont publiées sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.apicil-asset-management.com/nos-fonds/>

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Changements intervenus au cours de l'exercice :

- ✓ Depuis le 6 septembre 2022 :
 - Les parts de votre FCP sont décimalisées jusqu'en cent-millièmes de parts.
 - Processus ISR, la notation ESG telle que mesurée par MSCI ESG est inférieure ou égale à 4.3/10.
 - L'administrateur de l'indicateur de référence est MSCI Limited n'est plus inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.
 - Modification de l'heure de centralisation (12h au lieu de 11h)
- ✓ Depuis le 31/10/2022, il y a une modification dans l'approche ISR :
 - Sur la phrase relative à l'exclusion des émetteurs dont la notation carbon émission est inférieure à 5.5
 - Ajout d'un paragraphe dérogatoire pour changement dans la méthodologie
- ✓ Au 02/01/2023 la note carbone est passée de 5.5 à 6.

Changements à venir :

- ✓ **Aucun**

3. RAPPORT DE GESTION

COMMENTAIRE DE GESTION

Au cours de l'exercice,

ROCHE-BRUNE EURO VALEURS RESPONSABLES part P (FR0010283838) progresse de 19,47 %. Le MSCI EMU Net Return progresse quant à lui de 24,08%.

ROCHE-BRUNE EURO VALEURS RESPONSABLES part I (FR0011720960) progresse de 20,67%.

ROCHE-BRUNE EURO VALEURS RESPONSABLES part IXL (FR0013412301) progresse de 20,97%.

A fin juin, ROCHE-BRUNE EURO VALEURS RESPONSABLES était exposé à hauteur de 96.56% à des produits éligibles au PEA. Ce taux a été supérieur à 75% sur un an glissant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Juillet 2022

Le mois de juillet a été une nouvelle fois très riche en rebondissements : banques centrales, publications de résultats, gaz... Au niveau des publications, alors que près de 50% des entreprises ont communiqué leurs résultats semestriels, ceux-ci se sont révélés dans l'ensemble meilleurs qu'attendus. Cependant, les communications des entreprises se sont avérées plus prudentes pour les mois à venir eu égard à l'environnement macroéconomique qui se dégrade et à de nouvelles difficultés d'approvisionnement. Dans ce contexte, après trois mois de baisse, les marchés d'actions ont enfin pu rebondir fortement. Les séances ont été très volatiles et la nervosité était palpable. Mais le marché a surtout été marqué par une surperformance des valeurs de croissance par rapport au segment value.

Du côté des entreprises, les meilleurs performeurs sont Barco (+26.69%) et Nexans (+26.57%). Barco a publié des chiffres solides pour le premier semestre. Presque tous les secteurs de l'entreprise ont retrouvé leurs niveaux de ventes et de rentabilité d'avant la pandémie. Excellente publication de résultats également pour Nexans qui réalise un très bon trimestre (chiffre d'affaires en hausse de 15%) et revoit à la hausse ses perspectives pour l'année 2022.

À l'inverse, Rheinmetall (-18.82%) a été victime des analystes de Deutsche Bank qui s'attendent à ce que les chiffres du deuxième trimestre se situent dans la partie inférieure de la fourchette des prévisions, tandis que la division Défense affichera des résultats probablement supérieurs. Repsol (-13.70%) a été pénalisé par l'évolution défavorable des prix du pétrole malgré la publication de chiffres solides pour le 2e trimestre.

Au cours du mois, nous avons fait entrer en portefeuille Hanover Rueck et nous avons sorti ForFarmers ainsi que Crédit Agricole et Aegon.

Août 2022

Porté par des publications de résultats trimestriels de qualité en Europe et des espoirs de moindre durcissement des banques centrales, le marché a acté un peu vite, que le plus dur était derrière nous. Cet état de fait aura duré un peu plus d'un mois (hausse du MSCI World de près de +12% entre fin juin et mi-août) avant que le dur retour à la réalité ne s'opère et que J.Powell nous rappelle que l'urgence de la situation impose la poursuite d'un resserrement monétaire long et douloureux (baisse de -7.6% du MSCI World sur la deuxième quinzaine d'août).

Du côté des entreprises, les meilleurs performeurs sont Ubisoft (+10.84%) et Repsol (+7.09%). L'éditeur de jeux vidéo Ubisoft a bondi après la publication d'un article de Reuters indiquant que Tencent chercherait à augmenter sa participation dans la société et pourrait payer jusqu'à 100 euros par action soit plus du double du cours de bourse.

Repsol a publié des résultats trimestriels globalement conformes aux attentes. La société a bénéficié de très fortes marges de raffinage en Europe et continue de réduire sa dette et d'investir dans ses activités de transition.

À l'inverse, Faurecia (-18.01%) et l'ensemble du secteur des équipementiers automobile ont été pénalisés par les inquiétudes sur le risque de récession en Europe et l'envolée des prix de l'énergie. Aperam (-14.91%) a annoncé avoir atteint le sommet du pic cyclique au cours du deuxième trimestre de cette année et prévoit, en conséquence, un repli de ses résultats au troisième trimestre.

Septembre 2022

Après un été qui paraissait mettre fin à la tendance négative, grâce notamment à de bonnes publications semestrielles des entreprises, les sujets anxiogènes reprennent le dessus en septembre. Les marchés financiers ont évolué au gré des annonces macroéconomiques avec les politiques de resserrement des banquiers centraux, de l'inflation qui dépasse les attentes, de la crise au Royaume-Uni et des tendances politiques en Europe avec la victoire de l'extrême droite en Italie. Par ailleurs, la crise énergétique touche de plein fouet l'Europe même si les gouvernements font tout pour contenir et plafonner l'envolée des prix de l'énergie.

Du côté des entreprises, les meilleurs performeurs sont Trigano (+4.68%) et ACS (+4.14%). Le spécialiste des véhicules de loisirs, Trigano, a publié des résultats annuels satisfaisants pour son exercice 2021/22 et a indiqué disposer d'un carnet de commandes rassurant pour la poursuite de sa croissance en 2023. ACS a annoncé l'acquisition de 14% supplémentaires du capital d'Hochtief portant sa participation à 68.01%.

À l'inverse, Plastic Omnium (-27.08%) a chuté dans un contexte de forte baisse du secteur des équipementiers automobile à cause de l'envolée des prix de l'énergie. Mêmes causes du côté de Faurecia (-21.93%) qui sous-performe le sous-secteur des fournisseurs malgré des messages forts du côté de Hella sur la croissance, la demande et la rentabilité qui s'ajoutent à une forte dynamique de commandes.

Lors de notre comité de gestion mensuel, nous avons soldé nos positions sur Alstom, Kaufman & Broad et Ubisoft et nous avons fait entrer Alfen, IMCD et L'Oréal en portefeuille.

Octobre 2022

En octobre, les sujets ne manquent pas d'alimenter les marchés toujours sous fond d'inflation et de hausse des taux. Néanmoins et il est important de le souligner, les investisseurs spéculent sur un possible ralentissement de la FED venant apporter une embellie et engendrant un mois positif sur la quasi-totalité des marchés actions. À cela, sont venues s'ajouter les publications des entreprises avec des chiffres meilleurs qu'attendus.

Du côté des entreprises, les meilleurs performeurs sont Faurecia (+34.64%) et Manitou (+25.91%). L'équipementier automobile Faurecia a publié des résultats trimestriels de bonne facture avec un chiffre d'affaires de 6.6 milliards d'euros, supérieur au consensus. Par ailleurs, le groupe a relevé son objectif de ventes pour 2022. Le spécialiste des appareils de manutention Manitou a publié un résultat trimestriel en progression de 33% porté par des carnets de commandes bien remplis.

À l'inverse, Adidas (-16.74%) a émis un avertissement sur ses résultats en amont de sa publication trimestrielle. L'équipementier sportif a abaissé sa prévision de chiffre d'affaires et de marge pour l'exercice 2022. La direction de Bpost (-9.34%) a annoncé le retrait temporaire du CEO Dirk Tirez en attendant les résultats d'une enquête interne de conformité. Cette enquête est relative à la concession de la distribution des journaux en Belgique, au cours duquel ont été révélés des éléments qui pourraient indiquer des violations des codes de conduite de la société et des lois applicables. Lors de notre comité de gestion mensuel, nous n'avons pas fait entrer ou sortir de valeur du portefeuille.

Novembre 2022

En novembre, les marchés actions ont enregistré l'un des meilleurs mois de l'année : deuxième plus forte hausse pour l'indice Stoxx 600 (+6.89%) et troisième pour les indices S&P 500 et MSCI World. Le mois a connu une actualité chargée qu'elle soit politique avec les élections américaines de mi-mandat, ou macroéconomique avec une nouvelle hausse de taux de la FED et de la banque d'Angleterre ainsi qu'une résurgence des cas de COVID-19, en Chine, dans un contexte de léger assouplissement des restrictions.

Du côté des entreprises, les meilleurs performeurs sont Adidas (+23.52%) et De'Longhi (+22.15%). Le marché a accueilli très favorablement la nomination de Bjorn Gulden au poste de CEO d'Adidas. A la tête du concurrent Puma au cours des 9 dernières années, il a largement contribué à la remise en ordre de la société et à la relance de la marque. De'Longhi a publié des résultats trimestriels en ligne avec les attentes mais a rassuré le marché en confirmant ses objectifs 2022 et ne montrant aucun signe de dégradation supplémentaire.

À l'inverse, Alfen (-14.68%) a publié d'excellents résultats pour le trimestre, mais ses perspectives de fin d'année un peu décevantes ont déclenché des prises de bénéfices. Le câbliez Nexans (-11.10%) a été victime d'une dégradation de recommandation de Bank of America qui passe de « neutre » à « sous-performance », estimant que les risques cycliques auxquels l'entreprise est confrontée ont été négligés.

Lors de notre comité de gestion mensuel, nous avons soldé nos positions sur Beiersdorf qui ne répondait plus à nos exigences ESG et nous avons profité de l'OPA de la famille fondatrice de Somfy pour sortir la valeur. Nous avons en revanche fait entrer Airbus.

Décembre 2022

Le mois de décembre, a été à l'image de l'année 2022 : négatif sur les marchés d'actions et chahuté par les politiques des banques centrales et notamment la BCE qui a alerté sur la nécessité de poursuivre de manière volontaire le mouvement de relèvement des taux directeurs. En conséquence, les valeurs croissance euro ont sous-performé le marché sur le mois. Les actions de petites capitalisations euro redressent la tête en relatif sur le mois, mais terminent tout de même l'année très largement derrière les actions de grandes capitalisations.

Du côté des entreprises, parmi les meilleurs performeurs, on retrouve Bénéteau (+30.68%) et Puma (+16.43%). Le fabricant français de bateaux Bénéteau a présenté des objectifs financiers ambitieux pour la période 2022-25 avec une accélération à compter de 2023, portée par un carnet de commandes solide, l'apaisement des tensions dans la chaîne d'approvisionnement et des hausses de prix.

À l'inverse, Faurecia (-11.70%) a fortement baissé dans le sillage du secteur des équipementiers automobile. La société a également finalisé la cession des 33% de HBPO détenus par Hella à Plastic Omnium pour 290 millions d'euros. Ce dernier a subi le même sort sur le mois affichant une baisse de -8.43%.

Lors de notre comité de gestion mensuel, nous n'avons fait aucune sortie et aucune entrée dans le fonds.

Janvier 2023

Le mois de janvier 2023 restera historique pour les marchés actions. Dans le jargon financier, nous appelons cela un rallye : une période durant laquelle le cours d'un actif connaît une hausse soutenue. Cela s'illustre par, le MSCI Asia Pacific (en USD) à +7,84% suivi par le MSCI Europe (en EUR) +6,72% et pour clôturer le MSCI North America (en USD) +6,59%.

Du côté microéconomique, la saison des publications trimestrielles et annuelles commence. A fin janvier, 30% des entreprises du MSCI World ont publié. Les chiffres d'affaires sont plutôt en ligne avec les attentes (50% de surprises positives) et les bénéfices globalement meilleurs qu'anticipés (60% de surprises positives).

En Europe, seulement 20% des entreprises ont annoncé leurs résultats et la tendance est similaire avec 57% de surprises positives sur les ventes et 54% sur les bénéfices. Même si l'optimisme est encore de mise, nous constatons une amplitude moins importante sur ce trimestre par rapport aux six dernières échéances, annonçant des anticipations plus prudentes de la part du consensus.

Du côté des entreprises, parmi les meilleurs performeurs, on retrouve Faurecia (+28.38%) et Aperam (+22.48%). L'équipementier automobile Faurecia a bénéficié d'un excellent début d'année du secteur automobile. La société a par ailleurs annoncé avoir bouclé le refinancement de l'acquisition de son homologue allemand Hella. Le producteur d'acier inoxydable Aperam réalise un très bon mois grâce notamment au soutien apporté par la baisse des prix de l'énergie en Europe.

À l'inverse, la compagnie pétrolière autrichienne OMV (-4.68%) a subi les foudres des analystes de JP Morgan qui ont dégradé leur recommandation sur OMV et d'autres valeurs du secteur sur la base de la correction « substantielle » des prix du gaz dans l'UE. Les analystes de HSBC ont publié une recommandation à alléger pour le spécialiste français du diagnostic in vitro Biomérieux (-4.66%).

Lors de notre comité de gestion mensuel, nous avons soldé nos positions sur Metsa Board qui ne répondait plus à nos exigences ESG ainsi que Deutz. Par ailleurs, nous avons fait entrer Moncler en portefeuille.

Février 2023

L'année 2023 avait commencé sur les chapeaux de roue alimentée par l'enthousiasme des investisseurs face à la détente de l'inflation, à une croissance toujours soutenue et l'espoir d'un assouplissement de politique monétaire. Mais retour à la réalité en février, où le constat est sans appel, l'inflation se maintient à un niveau élevé et les autres marqueurs restent positifs, ne montrant pas de signes d'inflexion incitant les investisseurs à la prudence.

Au cours du mois, les publications de résultats trimestrielles et annuelles se sont poursuivies. À fin février, 90% des entreprises du MSCI World ont publié. Les chiffres d'affaires sont plutôt en ligne avec les attentes (58% de surprises positives) et les bénéfices globalement meilleurs qu'anticipés (60% de surprises positives). En Europe, 73% des entreprises ont annoncé leurs résultats et la tendance est similaire avec 59% de surprises positives sur les ventes et 56% sur les bénéfices. La prudence sur les perspectives reste néanmoins présente malgré les bons résultats.

Du côté des entreprises, les meilleurs performeurs sont Barco (+16.01%) et Faurecia (+14.17%).

Barco a publié des résultats solides pour l'année 2022 et est positive sur les perspectives 2023. L'activité revient sur des niveaux post-covid hors Chine notamment sur la division divertissement (cinéma, expérience immersive). Le second semestre a été l'occasion pour Barco de stabiliser sa chaîne d'approvisionnement améliorant les livraisons sur son carnet de commandes. Le groupe a réussi à relever le défi d'une croissance forte et rentable et compte bien continuer dans ce sens puisque les perspectives pour 2023 restent ambitieuses. L'équipementier automobile Faurecia a publié des résultats 2022 solides qui confirment l'amélioration séquentielle du second semestre. Par ailleurs, le groupe s'est montré rassurant sur ses prévisions 2023 et a annoncé avoir reçu une offre ferme pour vendre sa division SAS Cockpit Modules au groupe Motherson.

À l'inverse, Alfen (-10.21%) le spécialiste des solutions intelligentes en matière d'électricité a publié des résultats trimestriels légèrement sous les attentes, mais annonce des perspectives 2023 intéressantes. Le câblé Nexans (-5.97%) a publié des résultats solides pour 2022, mais reste prudent concernant 2023.

Lors de notre comité de gestion mensuel, nous avons soldé notre position sur Adidas qui ne répondait plus à nos exigences de qualité. Par ailleurs, nous avons fait entrer Arcadis et Duerr en portefeuille.

Mars 2023

En mars, les marchés boursiers ont connu de vives inquiétudes en raison du risque bancaire, provoqué notamment par la faillite de la banque américaine SVB et à cause de difficultés rencontrées par d'autres banques telles que Crédit Suisse. Ces événements ont provoqué des interventions de la part de la Fed, afin de soutenir le secteur bancaire et d'éviter un effet domino. Par conséquent, les investisseurs se sont repliés vers des actifs jugés plus sûrs. Les entreprises à grosse capitalisation boursière ont particulièrement bien tenu.

Ces inquiétudes ont provoqué un pic de volatilité en milieu de mois avant que celle-ci ne revienne sur ses niveaux de début de mois. Les rotations sectorielles ont également été notables, les secteurs défensifs tels que les biens de consommation, la technologie, les services aux collectivités et la santé ayant surperformé. À l'inverse, les banques et le secteur pétrolier ont été les plus touchés par cette situation, enregistrant des baisses significatives.

Du côté des entreprises, les meilleurs performeurs sont Rheinmetall (+13.72%) et Jeronimo Martins (+12.31%). Rheinmetall a fait son entrée parmi les 40 valeurs de l'indice DAX au cours du mois en lieu et place de Fresenius Medical Care. Cette entrée dans l'indice phare de la bourse allemande a été permise par une année 2022 exceptionnelle et des perspectives 2023 toutes aussi bonnes. Le groupe de grande distribution portugais Jeronimo Martins (-11.33%) a publié des résultats trimestriels satisfaisants. Le groupe espère une diminution de la pression sur ses marges au cours de la deuxième moitié de l'année 2023 et s'attend à une amélioration des perspectives pour les consommateurs.

À l'inverse, la plupart des valeurs bancaires du portefeuille ont lourdement chuté sur le mois dans un contexte de craintes fortes sur le secteur après les faillites de banques américaines et le dossier Crédit Suisse : Société Générale (-23.92%), Deutsche Bank (-20.71%) et BNP Paribas (-16.54%). Le spécialiste italien de la conception de systèmes laser El. En. (-23.03%) a chuté suite au changement de recommandation des analystes de Banca Akros qui estiment que les prévisions de l'entreprise sont décevantes.

Lors de notre comité de gestion mensuel, nous avons soldé notre position sur Kone qui ne répond plus à nos exigences de qualité et sur Trigano qui ne passe plus nos filtres ESG. Par ailleurs, nous avons fait entrer Brunel en portefeuille.

Avril 2023

Sell in May and go away ! L'adage sera-t-il prémonitoire ?

La tendance en faveur de l'Europe se confirme sur le mois d'avril. Nous retrouvons le vieux continent en première place aussi bien sur le mois d'avril avec +1,97% que depuis le début de l'année (+10,08% pour le MSCI Europe (EUR)). L'Amérique du Nord se classe au deuxième rang avec une performance de +8,43% en 2023 et +1,25% sur le mois alors que l'Asie-Pacifique est à la traîne puisque sa performance annuelle est de 2,94% et est négative à -1,10% en avril.

La saison des publications trimestrielles commence. À fin avril, un peu moins de la moitié des entreprises a publié et les surprises sont positives au niveau mondial et européen, à croire que les attentes étaient sous-estimées. Le grand écart vient des résultats Europe vs Monde où la croissance des bénéfices 6,5% supérieures pour le vieux continent à 47,19% alors que pour la croissance des ventes, l'écart est moins important (+6,96% MSCI Europe vs +5,10% MSCI World).

Du côté des entreprises, les meilleurs performeurs sont Cargotec (+11.77%) entrée lors de notre comité du mois d'avril et Rubis (+8.55%). L'entreprise finlandaise Cargotec enregistre un bon premier trimestre avec des marges toujours élevées et solides. Les anticipations sur les bénéfices restent fortes alors que les volumes seront plutôt en baisse. De plus, le projet de cessions MacGregor est toujours en cours ce qui permettra au groupe de continuer de dérouler sa stratégie. Après l'annonce de bons résultats fin mars et le versement du dividende, Rubis Photosol, filiale du groupe Rubis, annonce la signature de son premier crédit corporate syndiqué d'un montant de 115 M€.

A l'inverse, Nexans (-14,92%) et Randstad (-9,85%) sont les mauvais élèves du mois. Lors de la publication du premier trimestre, Nexans a vu sa profitabilité impactée négativement, en cause la division Génération & Transmission. Sur le plus long terme la tendance reste positive et la normalisation devrait avoir lieu. Le spécialiste du travail temporaire subit la baisse de volume dans l'intérim. Néanmoins cette tendance est compensée par l'inflation salariale et le mix. Il faudra rester attentif pour capter les opportunités.

Lors de notre comité de gestion mensuel, nous avons soldé notre position sur Aperam qui ne répondait plus à nos exigences de qualité.

Mai 2023

Le « sell in may and go away » aurait pu être conséquent sans la forte montée des valeurs technologiques. En effet les marchés actions affichent une contraction sur le mois de mai avec un MSCI World -1.25%, pénalisé par l'Europe (MSCI Europe -3.20%) et l'Asie Pacific (MSCI Asia Pacific -1.20%), elle-même plombée par la Chine (Hang Seng -8.04%). Seul le marché américain a été légèrement positif (SP 500 +0.42%) bénéficiant de sa large exposition aux entreprises du secteur des semi-conducteurs.

Les publications trimestrielles de résultats se sont poursuivies au mois de mai, confirmant la bonne tendance des premiers chiffres. Plus de 64% des entreprises du MSCI Europe ont publié des résultats meilleurs qu'attendu, même si les perspectives pour le reste de l'année dénotent une certaine prudence de la part des émetteurs dans un contexte compliqué.

Du côté des entreprises, les meilleurs performeurs sont BE SemiConductor (+26.69%) et Carel Industries (+9.03%). À l'image du secteur des semi-conducteurs, Be Semiconductor a vu s'envoler son cours tout au long du mois de mai. Effectivement, les investissements devraient reprendre dès 2024 portées par le restockage et la demande toujours croissante de la Chine. Vient s'ajouter à cela les nouveaux marchés avec l'électrification et l'IA qui seront des boosters de croissance. L'italien Carel Industries, spécialisé dans les solutions électroniques pour la gestion de l'énergie et le contrôle de la climatisation, a publié des résultats trimestriels affichant des revenus et un résultat net en forte croissance par rapport à l'année dernière.

À l'inverse, Derichebourg (-12.53%) a publié des résultats trimestriels décevants avec un chiffre d'affaires de 1.82 milliard d'euros contre 1.95 milliard attendus par les analystes. Par ailleurs, la société a indiqué que le chiffre d'affaires devrait continuer de progresser en 2023, mais avec un rythme plus lent.

Lors de notre comité de gestion mensuel, nous avons soldé nos positions en direct sur les valeurs du secteur financier et nous avons fait entrer un ETF Banques afin de neutraliser une partie de notre risque sectoriel.

Juin 2023

Après un mois de mai en demi-teinte, les marchés actions se sont repris en juin en enregistrant un 4e mois positif depuis le début de l'année et le deuxième mois en termes de performance après celui de janvier pour le MSCI World (+6.05%), porté les marchés nord-américains avec un MSCI North America à +6.52%. L'Asie Pacific et l'Europe sont également en hausse, mais restent en retrait avec une performance divisée par deux par rapport aux marchés mondiaux (MSCI Asia Pacific +3.07% et MSCI Europe +2.25%).

Du côté des entreprises, les meilleurs performeurs sont Lotus Bakeries (+24.70%) et Puma (+23.81%). Le biscuitier belge Lotus Bakeries a réalisé un très bon mois, porté par l'amélioration de la recommandation des analystes de Berenberg en regard des bonnes performances des pairs du secteur.

Du côté de l'équipementier sportif Puma, ce sont également des recommandations des analystes de Jefferies qui portent le titre. Ceux-ci estiment que la marque est résiliente et que les inquiétudes sur le 2e trimestre devraient être moins importantes que prévu.

À l'inverse, Rubis (-12.78%) a été malmenée à la suite de la démission du président de son conseil de surveillance, Olivier Heckenrothe. Celui-ci a considéré que le taux d'approbation de la résolution relative au renouvellement de son mandat de membre du conseil de surveillance lors de l'AG du 8 juin était insuffisant pour lui permettre de mener à bien sa mission de président du conseil. Fagron (-8.27%) baisse sur le mois avec l'ensemble du secteur pharmaceutique.

Lors de notre comité de gestion mensuel, nous avons soldé notre position sur Arkema qui ne répondait plus à nos exigences de qualité. À l'inverse, nous avons entré Safran et Wolters Kluwer qui constituent de bonnes opportunités.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

| Titres | Mouvements ("Devise de comptabilité") | |
|--|---------------------------------------|--------------|
| | Acquisitions | Cessions |
| Lyxor EURO STOXX Banks UCITS ETF P Acc | 1 689 079,56 | 547 317,62 |
| SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE | 1 242 545,08 | 955 012,80 |
| AIRBUS SE | 843 002,86 | 500 786,30 |
| L'OREAL | 1 107 992,58 | 188 142,90 |
| ALLIANZ SE-REG | | 1 250 851,64 |
| BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES | 153 130,23 | 970 731,94 |
| SOMFY | | 1 050 434,00 |
| IMCD BV | 1 044 158,60 | |
| APERAM | 166 516,08 | 830 755,43 |
| ALFEN BEHEER BV | 987 416,74 | |

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

| Techniques de gestion efficace | Instruments financiers dérivés(*) |
|--------------------------------|-----------------------------------|
| | |

(*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

| Types d'instruments | Montant en devise du portefeuille |
|--|-----------------------------------|
| <p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: right;">Total</p> | |
| <p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: right;">Total</p> | |

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

| Revenus et frais opérationnels | Montant en devise du portefeuille |
|--|-----------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: right;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: right;">Total des frais</p> | |

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

REGLEMENT BENCHMARK ((UE) 2016/1011 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 8 JUIN 2016)

L'indicateur de référence retenu est l'Indice MSCI EMU (EUR) dividendes nets réinvestis (Code Bloomberg : MSDEEMUN Index).

L'administrateur de l'indicateur de référence est MSCI Limited. Il n'est plus inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles à l'adresse suivante : www.msci.com.

APICIL Asset Management dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

POLITIQUE DE BEST SELECTION

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties, tenue à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion www.apicil-asset-management.com

L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

Une évaluation multicritère est réalisée annuellement par la société. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par contrepartie ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires courtiers et les contreparties bancaires) ;
- La nature de l'instrument financier, le lieu d'exécution, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

FRAIS D'INTERMEDIATION

Au cours de l'exercice, APICIL AM a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres, au sens de l'instruction DOC-2007-02 (réf. 321-119 et 319-14 RG AMF) de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui n'ont pas été payés à partir des ressources propres d'APICIL AM. Ces frais d'intermédiation ont représenté pour l'exercice précédent un montant inférieur à 500 000 euros, raison pour laquelle un compte-rendu sur les frais d'intermédiation n'est pas requis.

POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

La politique d'engagement actionnarial comprend 2 volets : l'engagement actionnarial et l'exercice des droits de vote.

Les droits de vote attachés aux titres détenus par le FCP sont exercés par la société de gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur.

La politique d'engagement actionnarial de la société de gestion et le compte-rendu annuel de celle-ci sont disponibles sur le site internet de la société de gestion www.apicil-asset-management.com.

INSTRUMENTS FINANCIERS DETENUS EN PORTEFEUILLE EMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITE DU GROUPE

Conformément au règlement général de l'AMF, nous vous informons que le portefeuille ne détient pas d'OPCVM gérés par les entités du groupe.

COMMUNICATION DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

En application de l'article L.533-22-I du Code monétaire et financier, le processus d'investissement de l'OPCVM est indépendant de critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

REGLEMENTATION SFDR ET TAXONOMIE

Article 8 SFDR

L'OPCVM promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Conformément à l'instruction AMF 2011-15, la méthode de calcul du risque global utilisée par la société de gestion est la méthode du calcul de l'engagement.

PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le FCP est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : **96,56%**.

POLITIQUE DE REMUNERATIONS

La politique de rémunération d'APICIL Asset Management est conçue en accord avec les réglementations nationales et européennes (AIFM -Alternative Investment Fund Manager- et UCITS -Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities) en matière de rémunération et de gouvernance. Depuis mars 2021, cette politique a intégré les obligations liées à la prise en compte des risques en matière de durabilité.

Les détails de la politique de rémunération, y compris la manière dont les rémunération et avantages sont déterminés, sont disponibles sur le site web suivant: www.apicil-asset-management.com.

Cette politique de rémunération promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement et les documents constitutifs des FIA ou OPCVM gérés par la Société de Gestion. Elle est également déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et pour prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients de la Société de Gestion.

L'ensemble des collaborateurs est concerné par cette politique. Cependant, les collaborateurs suivants sont considérés comme « personnel identifié » au titre des directives AIFM et UCITS, c'est-à-dire les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques » :

- Les dirigeants (Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués) ;
- Les responsables de gestion et les gérants, que ce soient des gérants financiers ou des gérants privés ;
- Le responsable Conformité et Contrôle Interne (RCCI) ;
- Le responsable du contrôle des risques ;
- Le responsable du middle-office ;
- Les membres de l'équipe de Distribution ;
- Tout autre collaborateur ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPCVM/FIA gérés et dont le salaire est significatif (c'est à dire équivalents à ceux des dirigeants, des gérants financiers ou des gérants privés.

L'ensemble du personnel est rémunéré sous la forme d'un salaire fixe et d'une éventuelle partie variable fondée sur des éléments d'appréciation qualitatifs et quantitatifs (selon les fonctions) sur la base de l'évaluation annuelle.

Exercice 2022 :

Aucune modification n'a été apportée à la politique en 2022. La mise en œuvre de la politique de rémunération a fait l'objet au titre de l'exercice 2022 d'une évaluation interne et indépendante laquelle a vérifié le respect de la politique de rémunération adoptées par le Conseil d'administration.

Pour l'année civile 2022, les rémunérations sont réparties de la manière suivante :

| | Exercice 2022 | |
|--|-----------------------------|---------------------|
| | Ensemble des collaborateurs | Personnel Identifié |
| Effectifs (ETP en moyenne sur l'exercice 2022) | 30 | 19 |
| Rémunération totale | 2 333 k€ | 1 597 k€ |
| Dont rémunération fixe versée au cours de l'exercice 2022 | 2 137 k€ | 1 424 k€ |
| Dont rémunération variable au titre de l'exercice 2022 versée en 2023 | 196 k€ | 173 k€ |
| Dont non différé | 196 k€ | 173 k€ |
| Dont différé | 0 k€ | 0 k€ |
| Dont intéressement aux plus-values | 0 k€ | 0 k€ |

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

APICIL Asset Management

20 rue de la Baume

75008 Paris

Adresse courriel : AM_Secretariat_General@apicil-am.com.

www.apicil-asset-management.com.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ROCHE-BRUNE EURO VALEURS RESPONSABLES

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
APICIL Asset Management

20, rue de la Baume
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023

Aux porteurs de parts du FCP ROCHE-BRUNE EURO VALEURS RESPONSABLES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif ROCHE-BRUNE EURO VALEURS RESPONSABLES constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 28 septembre 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/06/2023 en EUR

ACTIF

| | 30/06/2023 | 30/06/2022 |
|--|----------------------|----------------------|
| IMMOBILISATIONS NETTES | | |
| DÉPÔTS | | |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | 53 247 505,23 | 51 021 983,28 |
| Actions et valeurs assimilées | 51 528 731,15 | 50 581 770,24 |
| Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé | 51 528 731,15 | 50 581 770,24 |
| Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | |
| Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé | | |
| Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé | | |
| Titres de créances | | |
| Négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé | | |
| Titres de créances négo­ciables | | |
| Autres titres de créances | | |
| Non négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé | | |
| Organismes de placement collectif | 1 718 774,08 | 440 213,04 |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | 1 718 774,08 | 440 213,04 |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE | | |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés | | |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés | | |
| Autres organismes non européens | | |
| Opérations temporaires sur titres | | |
| Créances représentatives de titres reçus en pension | | |
| Créances représentatives de titres prêtés | | |
| Titres empruntés | | |
| Titres donnés en pension | | |
| Autres opérations temporaires | | |
| Instruments financiers à terme | | |
| Opérations sur un marché régle­menté ou assimilé | | |
| Autres opérations | | |
| Autres instruments financiers | | |
| CRÉANCES | 19 015,78 | 25 618,56 |
| Opérations de change à terme de devises | | |
| Autres | 19 015,78 | 25 618,56 |
| COMPTES FINANCIERS | 2 219 282,89 | 1 529 311,03 |
| Liquidités | 2 219 282,89 | 1 529 311,03 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 55 485 803,90 | 52 576 912,87 |

PASSIF

| | 30/06/2023 | 30/06/2022 |
|---|----------------------|----------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital | 53 752 600,41 | 48 874 997,26 |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | | |
| Report à nouveau (a) | | |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b) | 302 036,70 | 2 340 734,76 |
| Résultat de l'exercice (a,b) | 1 087 685,43 | 1 108 833,18 |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES * | 55 142 322,54 | 52 324 565,20 |
| <i>* Montant représentatif de l'actif net</i> | | |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | |
| Opérations temporaires sur titres | | |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension | | |
| Dettes représentatives de titres empruntés | | |
| Autres opérations temporaires | | |
| Instruments financiers à terme | | |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Autres opérations | | |
| DETTES | 343 481,36 | 252 347,67 |
| Opérations de change à terme de devises | | |
| Autres | 343 481,36 | 252 347,67 |
| COMPTES FINANCIERS | | |
| Concours bancaires courants | | |
| Emprunts | | |
| TOTAL DU PASSIF | 55 485 803,90 | 52 576 912,87 |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/06/2023 en EUR

| | 30/06/2023 | 30/06/2022 |
|---|------------|------------|
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Engagement sur marché de gré à gré | | |
| Autres engagements | | |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Engagement sur marché de gré à gré | | |
| Autres engagements | | |

COMPTE DE RESULTAT AU 30/06/2023 en EUR

| | 30/06/2023 | 30/06/2022 |
|---|---------------------|---------------------|
| Produits sur opérations financières | | |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers | 23 861,09 | |
| Produits sur actions et valeurs assimilées | 1 829 944,77 | 1 822 674,74 |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées | | |
| Produits sur titres de créances | | |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres | | |
| Produits sur instruments financiers à terme | | |
| Autres produits financiers | | |
| TOTAL (1) | 1 853 805,86 | 1 822 674,74 |
| Charges sur opérations financières | | |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres | | |
| Charges sur instruments financiers à terme | | |
| Charges sur dettes financières | 2 082,30 | 9 760,14 |
| Autres charges financières | | |
| TOTAL (2) | 2 082,30 | 9 760,14 |
| RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2) | 1 851 723,56 | 1 812 914,60 |
| Autres produits (3) | | |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) | 651 447,76 | 707 404,56 |
| RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4) | 1 200 275,80 | 1 105 510,04 |
| Régularisation des revenus de l'exercice (5) | -112 590,37 | 3 323,14 |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6) | | |
| RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6) | 1 087 685,43 | 1 108 833,18 |

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013412301 - Part ROCHE-BRUNE EURO VALEURS RESPONSABLES Part IXL : Taux de frais maximum de 0,60% TTC.

FR0011720960 - Part ROCHE-BRUNE EURO VALEURS RESPONSABLES Part I : Taux de frais maximum de 0,85% TTC.

FR0010283838 - Part ROCHE-BRUNE EURO VALEURS RESPONSABLES Part P : Taux de frais maximum de 1,85% TTC.

Les frais de gestion externes sont de 0,15% TTC maximum, pour toutes les parts

• Les commissions de surperformance (hors Part Z)

Pour chacun des types de parts du Fonds (hors part Z), lorsque la performance de la part considérée du Fonds, nette de frais de gestion fixes, est positive et que cette performance excède celle de l'indice de référence défini dans le présent prospectus, la commission de surperformance (également appelée frais de gestion variables) représentera 20 % TTC maximum de cet excédent.

La méthode retenue pour ce calcul est celle dite de l'«actif indicé » consistant à calculer l'actif net d'un fonds virtuel connaissant les mêmes flux de souscription et rachat que le présent fonds. L'assiette de la provision est la différence entre l'actif net du fonds (net des frais de gestion fixe et auquel on réintègre la provision au titre de la commission de surperformance de la veille) et l'actif indicé. Le taux de provisionnement de 20% appliqué à cette assiette donne le niveau de la provision. La provision calculée est comptabilisée à chaque établissement de la valeur liquidative et est directement imputée au compte de résultat du Fonds.

Dans le cas d'une sous-performance, la provision pour frais de gestion variables déjà constituée sera réajustée par le biais d'une reprise sur provision plafonnée à hauteur de la dotation existante.

Pour chacune des parts, les frais de gestion variables sont imputables uniquement si la valeur liquidative au dernier jour ouvré du mois de juin est supérieure (i) au nominal d'origine pour le premier exercice et (ii) à la valeur liquidative de début d'exercice pour les exercices comptables suivants compte tenu de l'introduction d'une méthode de rattrapage des sous-performances à compter de l'exercice ouvert au 1er juillet 2021 et se terminant le 30 Juin 2022 : une commission de surperformance ne pourra être provisionnée et prélevée que si la performance observée en fin d'une année N est positive et rattrape les sous-performances passées constatées à compter du 30 juin 2022 et des années consécutives jusqu'à juin 2026 ou des 5 années antérieures à l'exercice N à compter de juin 2026.

Les frais de gestion variables, s'ils sont constatés et provisionnés, sont définitivement acquis à la Société de Gestion à la fin de chaque clôture de l'exercice du Fonds. Il est précisé que la sur-performance peut ne pas s'appliquer à l'investisseur si la période de son investissement ne coïncide pas avec la période de référence.

Les commissions de sur-performance provisionnées en fin d'exercice comptable sont prélevées annuellement après la certification des comptes annuels par le commissaire aux comptes.

En ce qui concerne les rachats survenus en cours d'exercice et en période, en période de surperformance, la quote-part de frais de gestion variable correspondant aux parts rachetées est cristallisée. Le cas échéant, cette quote-part est prélevée annuellement après certification des comptes annuels par le commissaire aux comptes.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| Part(s) | Affectation du résultat net | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées |
|---|------------------------------------|--|
| Part ROCHE-BRUNE EURO VALEURS RESPONSABLES Part I | Capitalisation | Capitalisation |
| Part ROCHE-BRUNE EURO VALEURS RESPONSABLES Part IXL | Capitalisation | Capitalisation |
| Part ROCHE-BRUNE EURO VALEURS RESPONSABLES Part P | Capitalisation | Capitalisation |

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/06/2023 en EUR

| | 30/06/2023 | 30/06/2022 |
|---|----------------------|----------------------|
| ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE | 52 324 565,20 | 66 215 694,00 |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) | 344 050,85 | 534 011,23 |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) | -8 146 174,44 | -5 152 982,85 |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | 3 603 574,42 | 3 816 605,41 |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | -3 309 348,23 | -1 313 387,93 |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme | | |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme | | |
| Frais de transactions | -46 872,15 | -64 205,40 |
| Différences de change | | |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | 9 172 251,09 | -12 816 679,30 |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | 4 150 698,45 | -5 021 552,64 |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | 5 021 552,64 | -7 795 126,66 |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme | | |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | | |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | | |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes | | |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat | | |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation | 1 200 275,80 | 1 105 510,04 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes | | |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat | | |
| Autres éléments | | |
| ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE | 55 142 322,54 | 52 324 565,20 |

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

| | Montant | % |
|---|---------|---|
| ACTIF | | |
| OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | | |
| TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | | |
| TITRES DE CRÉANCES | | |
| TOTAL TITRES DE CRÉANCES | | |
| PASSIF | | |
| OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | | |
| TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | | |
| HORS-BILAN | | |
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| TOTAL AUTRES OPÉRATIONS | | |

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

| | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres | % |
|-----------------------------------|-----------|---|---------------|---|----------------|---|--------------|------|
| ACTIF | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | | | | | | | |
| Titres de créances | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | 2 219 282,89 | 4,02 |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | | |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | | | | | | | | |
| Autres opérations | | | | | | | | |

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

| | < 3 mois | % |]3 mois - 1 an] | % |]1 - 3 ans] | % |]3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|-----------------------------------|--------------|------|-----------------|---|-------------|---|-------------|---|---------|---|
| ACTIF | | | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | | | | | | | | | |
| Titres de créances | | | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | | | |
| Comptes financiers | 2 219 282,89 | 4,02 | | | | | | | | |
| PASSIF | | | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | | | | |
| HORS-BILAN | | | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | | | | | | | | | | |
| Autres opérations | | | | | | | | | | |

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

| | Devise 1 | | Devise 2 | | Devise 3 | | Devise N AUTRE(S) | |
|--|----------|---|----------|---|----------|---|----------------------|---|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| ACTIF | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | |
| Actions et valeurs assimilées | | | | | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | | | | | | | |
| Titres de créances | | | | | | | | |
| OPC | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Créances | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | | |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Dettes | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | | |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | | | | | | | | |
| Autres opérations | | | | | | | | |

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

| | Nature de débit/crédit | 30/06/2023 |
|---------------------------------|----------------------------------|--------------------|
| CRÉANCES | | |
| | Coupons et dividendes en espèces | 19 015,78 |
| TOTAL DES CRÉANCES | | 19 015,78 |
| DETTES | | |
| | Frais de gestion fixe | 320 672,00 |
| | Frais de gestion variable | 20,09 |
| | Autres dettes | 22 789,27 |
| TOTAL DES DETTES | | 343 481,36 |
| TOTAL DETTES ET CRÉANCES | | -324 465,58 |

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

| | En parts | En montant |
|--|--------------|---------------|
| Part ROCHE-BRUNE EURO VALEURS RESPONSABLES Part I | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | | |
| Parts rachetées durant l'exercice | -452,00000 | -602 229,38 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -452,00000 | -602 229,38 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 69,24600 | |
| Part ROCHE-BRUNE EURO VALEURS RESPONSABLES Part IXL | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | | |
| Parts rachetées durant l'exercice | -5 689,00000 | -6 488 749,14 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -5 689,00000 | -6 488 749,14 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 32 491,00000 | |
| Part ROCHE-BRUNE EURO VALEURS RESPONSABLES Part P | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 213,64948 | 344 050,85 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -635,03619 | -1 055 195,92 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -421,38671 | -711 145,07 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 10 109,16829 | |

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

| | En montant |
|--|------------|
| Part ROCHE-BRUNE EURO VALEURS RESPONSABLES Part I | |
| Total des commissions acquises | |
| Commissions de souscription acquises | |
| Commissions de rachat acquises | |
| Part ROCHE-BRUNE EURO VALEURS RESPONSABLES Part IXL | |
| Total des commissions acquises | |
| Commissions de souscription acquises | |
| Commissions de rachat acquises | |
| Part ROCHE-BRUNE EURO VALEURS RESPONSABLES Part P | |
| Total des commissions acquises | |
| Commissions de souscription acquises | |
| Commissions de rachat acquises | |

3.7. FRAIS DE GESTION

| | 30/06/2023 |
|--|------------|
| Part ROCHE-BRUNE EURO VALEURS RESPONSABLES Part I | |
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 2 636,45 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,00 |
| Frais de gestion variables provisionnés | |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | |
| Frais de gestion variables acquis | |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis | |
| Rétrocessions des frais de gestion | |
| Part ROCHE-BRUNE EURO VALEURS RESPONSABLES Part IXL | |
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 294 710,46 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,75 |
| Frais de gestion variables provisionnés | |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | |
| Frais de gestion variables acquis | |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis | |
| Rétrocessions des frais de gestion | |
| | 30/06/2023 |
| Part ROCHE-BRUNE EURO VALEURS RESPONSABLES Part P | |
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 337 590,49 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 2,00 |
| Frais de gestion variables provisionnés | |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | |
| Frais de gestion variables acquis | |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis | |
| Rétrocessions des frais de gestion | |

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

| | 30/06/2023 |
|---|------------|
| Titres pris en pension livrée Titres empruntés | |

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

| | 30/06/2023 |
|---|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan | |

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

| | Code ISIN | Libellé | 30/06/2023 |
|-----------------------------------|-----------|---------|------------|
| Actions | | | |
| Obligations | | | |
| TCN | | | |
| OPC | | | |
| Instruments financiers à terme | | | |
| Total des titres du groupe | | | |

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

| | 30/06/2023 | 30/06/2022 |
|----------------------------------|---------------------|---------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | | |
| Résultat | 1 087 685,43 | 1 108 833,18 |
| Résultat avant acompte(s) | | |
| Total | 1 087 685,43 | 1 108 833,18 |

| | 30/06/2023 | 30/06/2022 |
|---|-----------------|------------------|
| Part ROCHE-BRUNE EURO VALEURS RESPONSABLES | | |
| Part I | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Report à nouveau de l'exercice | | |
| Capitalisation | 2 164,54 | 14 453,20 |
| Total | 2 164,54 | 14 453,20 |

| | 30/06/2023 | 30/06/2022 |
|---|-------------------|-------------------|
| Part ROCHE-BRUNE EURO VALEURS RESPONSABLES | | |
| Part IXL | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Report à nouveau de l'exercice | | |
| Capitalisation | 870 888,17 | 920 848,92 |
| Total | 870 888,17 | 920 848,92 |

| | 30/06/2023 | 30/06/2022 |
|---|-------------------|-------------------|
| Part ROCHE-BRUNE EURO VALEURS RESPONSABLES | | |
| Part P | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Report à nouveau de l'exercice | | |
| Capitalisation | 214 632,72 | 173 531,06 |
| Total | 214 632,72 | 173 531,06 |

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

| | 30/06/2023 | 30/06/2022 |
|---|-------------------|---------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | | |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | 302 036,70 | 2 340 734,76 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | | |
| Total | 302 036,70 | 2 340 734,76 |

| | 30/06/2023 | 30/06/2022 |
|--|---------------|------------------|
| Part ROCHE-BRUNE EURO VALEURS RESPONSABLES Part I | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | |
| Capitalisation | 562,83 | 28 517,70 |
| Total | 562,83 | 28 517,70 |

| | 30/06/2023 | 30/06/2022 |
|--|-------------------|---------------------|
| Part ROCHE-BRUNE EURO VALEURS RESPONSABLES Part IXL | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | |
| Capitalisation | 205 881,89 | 1 610 622,50 |
| Total | 205 881,89 | 1 610 622,50 |

| | 30/06/2023 | 30/06/2022 |
|--|------------------|-------------------|
| Part ROCHE-BRUNE EURO VALEURS RESPONSABLES Part P | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | |
| Capitalisation | 95 591,98 | 701 594,56 |
| Total | 95 591,98 | 701 594,56 |

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| | 28/06/2019 | 30/06/2020 | 30/06/2021 | 30/06/2022 | 30/06/2023 |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Actif net Global en EUR | 91 503 731,92 | 55 845 514,41 | 66 215 694,00 | 52 324 565,20 | 55 142 322,54 |
| Part ROCHE-BRUNE EURO VALEURS RESPONSABLES Part I en EUR | | | | | |
| Actif net | 25 721 221,99 | 3 127 284,52 | 826 719,99 | 637 982,89 | 102 270,12 |
| Nombre de titres | 19 570,92200 | 2 789,74100 | 574,37000 | 521,24600 | 69,24600 |
| Valeur liquidative unitaire | 1 314,25 | 1 120,99 | 1 439,35 | 1 223,95 | 1 476,91 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | -91,92 | -87,35 | 102,07 | 54,71 | 8,12 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | 13,95 | 2,28 | 15,85 | 27,72 | 31,25 |
| Part ROCHE-BRUNE EURO VALEURS RESPONSABLES Part IXL en EUR | | | | | |
| Actif net | 38 807 099,19 | 35 599 079,19 | 45 283 550,90 | 36 085 273,29 | 37 147 637,47 |
| Nombre de titres | 38 558,00000 | 41 328,00000 | 40 844,00000 | 38 180,00000 | 32 491,00000 |
| Valeur liquidative unitaire | 1 006,46 | 861,37 | 1 108,69 | 945,13 | 1 143,32 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | -45,99 | -67,12 | 78,53 | 42,18 | 6,33 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | 13,70 | 5,03 | 14,65 | 24,11 | 26,80 |
| Part ROCHE-BRUNE EURO VALEURS RESPONSABLES Part P en EUR | | | | | |
| Actif net | 26 975 410,74 | 17 119 150,70 | 20 105 423,11 | 15 601 309,02 | 17 892 414,95 |
| Nombre de titres | 16 453,36300 | 12 365,51100 | 11 424,96000 | 10 530,55500 | 10 109,16829 |
| Valeur liquidative unitaire | 1 639,50 | 1 384,42 | 1 759,78 | 1 481,52 | 1 769,91 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | -114,78 | -107,88 | 125,14 | 66,62 | 9,45 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | 1,06 | -12,57 | 3,70 | 16,47 | 21,23 |

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|---------------------|--------------|
| Actions et valeurs assimilées | | | | |
| Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | | |
| ALLEMAGNE | | | | |
| BRENNTAG AG NAMEN | EUR | 15 655 | 1 117 767,00 | 2,03 |
| DEUTSCHE POST AG NAMEN | EUR | 37 386 | 1 672 275,78 | 3,04 |
| DUERR AG | EUR | 22 864 | 677 688,96 | 1,23 |
| GEA GROUP | EUR | 18 364 | 703 524,84 | 1,27 |
| PUMA SE | EUR | 8 485 | 467 693,20 | 0,85 |
| RHEINMETALL AG | EUR | 8 115 | 2 035 242,00 | 3,69 |
| TOTAL ALLEMAGNE | | | 6 674 191,78 | 12,11 |
| AUTRICHE | | | | |
| ANDRITZ AG | EUR | 20 712 | 1 057 347,60 | 1,91 |
| MAYR-MELNHOF KARTON | EUR | 5 597 | 751 117,40 | 1,36 |
| OMV AG | EUR | 19 522 | 758 234,48 | 1,38 |
| TOTAL AUTRICHE | | | 2 566 699,48 | 4,65 |
| BELGIQUE | | | | |
| BARCO NV | EUR | 35 657 | 814 405,88 | 1,48 |
| BEKAERT DIVISION | EUR | 24 092 | 999 818,00 | 1,81 |
| FAGRON | EUR | 38 607 | 595 319,94 | 1,08 |
| LOTUS BAKERIES | EUR | 100 | 727 000,00 | 1,31 |
| TOTAL BELGIQUE | | | 3 136 543,82 | 5,68 |
| ESPAGNE | | | | |
| ACS ACTIVIDADES CONS Y SERV | EUR | 28 144 | 905 392,48 | 1,65 |
| INDITEX | EUR | 30 299 | 1 074 402,54 | 1,95 |
| TOTAL ESPAGNE | | | 1 979 795,02 | 3,60 |
| FINLANDE | | | | |
| CARGOTEC OYJ B | EUR | 13 443 | 676 855,05 | 1,23 |
| ELISA COMMUNICATION OXJ - A | EUR | 13 505 | 660 934,70 | 1,20 |
| METSO OUTOTEC OYJ | EUR | 57 497 | 635 054,37 | 1,15 |
| VALMET OYJ | EUR | 43 182 | 1 100 277,36 | 2,00 |
| TOTAL FINLANDE | | | 3 073 121,48 | 5,58 |
| FRANCE | | | | |
| BENETEAU | EUR | 61 200 | 947 376,00 | 1,72 |
| BIOMERIEUX | EUR | 5 202 | 500 016,24 | 0,91 |
| CARREFOUR | EUR | 74 261 | 1 288 799,66 | 2,33 |
| DERICHEBOURG | EUR | 143 314 | 729 468,26 | 1,32 |
| FAURECIA EX BERTRAND FAURE | EUR | 41 334 | 891 574,38 | 1,62 |
| HERMES INTERNATIONAL | EUR | 813 | 1 617 870,00 | 2,94 |
| ID LOGISTICS GROUP | EUR | 2 683 | 724 410,00 | 1,31 |
| L'OREAL | EUR | 2 790 | 1 191 609,00 | 2,16 |
| MANITOU BF | EUR | 31 889 | 781 280,50 | 1,42 |
| NEXANS SA | EUR | 15 227 | 1 208 262,45 | 2,19 |
| PLASTIC OMNIUM | EUR | 48 815 | 785 433,35 | 1,43 |
| PUBLICIS GROUPE SA | EUR | 8 208 | 603 288,00 | 1,09 |
| RUBIS | EUR | 36 290 | 807 089,60 | 1,47 |

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| SAINT-GOBAIN | EUR | 19 452 | 1 084 059,96 | 1,97 |
| SCHNEIDER ELECTRIC SE | EUR | 6 398 | 1 065 011,08 | 1,93 |
| SEB | EUR | 7 756 | 734 105,40 | 1,33 |
| SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE | EUR | 13 498 | 1 361 273,30 | 2,47 |
| THALES | EUR | 12 069 | 1 655 866,80 | 3,00 |
| TOTALENERGIES SE | EUR | 25 697 | 1 350 377,35 | 2,45 |
| VEOLIA ENVIRONNEMENT | EUR | 36 833 | 1 066 315,35 | 1,93 |
| TOTAL FRANCE | | | 20 393 486,68 | 36,99 |
| IRLANDE | | | | |
| ORIGIN ENTERPRISES PLC | EUR | 238 003 | 793 740,01 | 1,43 |
| TOTAL IRLANDE | | | 793 740,01 | 1,43 |
| ITALIE | | | | |
| CAREL INDUSTRIES SPA | EUR | 28 429 | 784 640,40 | 1,42 |
| DE LONGHI SPA | EUR | 44 837 | 897 636,74 | 1,63 |
| EL.EN.SPA | EUR | 49 081 | 539 400,19 | 0,98 |
| ENI SPA | EUR | 31 181 | 411 027,94 | 0,74 |
| MONCLER SPA | EUR | 10 781 | 682 868,54 | 1,24 |
| MONDADORI EDITORE SPA | EUR | 432 758 | 867 679,79 | 1,57 |
| PIAGGIO & C SPA | EUR | 148 076 | 562 688,80 | 1,02 |
| REPLY FRAZION | EUR | 5 867 | 610 754,70 | 1,11 |
| TOTAL ITALIE | | | 5 356 697,10 | 9,71 |
| PAYS-BAS | | | | |
| AIRBUS SE | EUR | 3 497 | 462 862,92 | 0,84 |
| ALFEN BEHEER BV | EUR | 10 430 | 642 279,40 | 1,16 |
| ARCADIS | EUR | 22 715 | 869 530,20 | 1,57 |
| BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES | EUR | 11 380 | 1 130 034,00 | 2,05 |
| BRUNEL INTERNATIONAL N.V | EUR | 35 768 | 427 069,92 | 0,78 |
| IMCD BV | EUR | 7 513 | 989 462,10 | 1,80 |
| KONINKLIJKE AHOLD NV | EUR | 20 333 | 635 609,58 | 1,15 |
| RANDSTAD N.V. | EUR | 15 916 | 768 901,96 | 1,40 |
| WOLTERS KLUWER | EUR | 4 707 | 547 424,10 | 0,99 |
| TOTAL PAYS-BAS | | | 6 473 174,18 | 11,74 |
| PORTUGAL | | | | |
| JERONIMO MARTINS | EUR | 42 840 | 1 081 281,60 | 1,96 |
| TOTAL PORTUGAL | | | 1 081 281,60 | 1,96 |
| TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | 51 528 731,15 | 93,45 |
| TOTAL Actions et valeurs assimilées | | | 51 528 731,15 | 93,45 |
| Organismes de placement collectif | | | | |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | | |
| FRANCE | | | | |
| VALEURO SELECT FCP I | EUR | 4 | 533 207,64 | 0,96 |
| TOTAL FRANCE | | | 533 207,64 | 0,96 |

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|----------------------|---------------|
| LUXEMBOURG | | | | |
| Lyxor EURO STOXX Banks UCITS ETF P Acc | EUR | 10 265 | 1 185 566,44 | 2,15 |
| TOTAL LUXEMBOURG | | | 1 185 566,44 | 2,15 |
| TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | 1 718 774,08 | 3,11 |
| TOTAL Organismes de placement collectif | | | 1 718 774,08 | 3,11 |
| Créances | | | 19 015,78 | 0,04 |
| Dettes | | | -343 481,36 | -0,62 |
| Comptes financiers | | | 2 219 282,89 | 4,02 |
| Actif net | | | 55 142 322,54 | 100,00 |

| | | | | |
|---|-----|--------------|----------|--|
| Part ROCHE-BRUNE EURO VALEURS RESPONSABLES Part I | EUR | 69,24600 | 1 476,91 | |
| Part ROCHE-BRUNE EURO VALEURS RESPONSABLES Part IXL | EUR | 32 491,00000 | 1 143,32 | |
| Part ROCHE-BRUNE EURO VALEURS RESPONSABLES Part P | EUR | 10 109,16829 | 1 769,91 | |

7. ANNEXE(S)

Information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Nom du produit : **Roche-Brune Euro Valeurs Responsables**

Identifiant de l'entité juridique : 9695000ADT0IY5E1MF60

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Elle a réalisé **des investissements durables avec un objectif environnemental** :

___%

dans les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la taxonomie de l'UE

Elle a réalisé **des investissements durables avec un objectif social** :

___%

Non

Il a promu les caractéristiques **environnementales/sociales (E/S)** et Bien qu'elle n'ait pas pour objectif un investissement durable, elle avait une proportion de ___% d'investissements durables.

ayant un objectif environnemental dans les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la taxonomie de l'UE

avec un objectif social

Il a promu les caractéristiques E/S, mais **n'a pas fait d'investissements durables**

Les principaux impacts négatifs sont les impacts négatifs les plus importants des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et des employés, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la corruption.

La taxonomie de l'UE est un système de classification établi dans le règlement (UE) 2020/852, établissant une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables avec un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales favorisées par ce produit financier ont-elles été respectées?

Pour faire son analyse extra-financière, la société de gestion s'appuie sur les données ESG fournies par MSCI. La méthodologie de MSCI est basée sur une approche sectorielle. Chaque industrie est évaluée selon 10 thématiques à travers un ensemble de 35 enjeux qui sont plus ou moins importants d'un secteur à un autre. La philosophie de notation de MSCI ESG Research repose en partie sur la matérialité

Les indicateurs de durabilité mesurent comment les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

des enjeux ESG, en ligne avec la volonté d'APICIL AM d'intégrer les enjeux de durabilité dans sa stratégie d'investissement.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit financier sont reprises dans le tableau ci-dessous.

| Pilier Environnemental | Pilier Social | Pilier Gouvernance |
|-----------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------|
| 1. Changement climatique | 5. Capital Humain | 9. Gouvernance de l'entreprise |
| 2. Ressources naturelles | 6. Fiabilité du produit | 10. Pratiques des affaires |
| 3. Pollution et déchets | 7. Opposition des parties prenantes | |
| 4. Opportunités environnementales | 8. Opportunité dans le domaine social | |

Source : MSCI ESG, octobre 2022

La stratégie d'investissement du fonds repose sur une approche combinant analyse extra-financière et analyse financière dans l'évaluation et la sélection des titres. En ce qui concerne la partie extra-financière, le fonds intègre de manière systématique des enjeux extra-financiers dès la construction de l'univers éligible.

● **Comment les indicateurs de durabilité se sont-ils comportés?**

| Environmental | | | | |
|--|-------------------------------------|------------------------------|--------------|-----------|
| EU SFDR Adverse Impact Indicators and reporting metrics | Excel Tab Where Data Located | % coverage | Value | |
| 1. GHG Emissions | Scope 1 GHG emissions | Investor Allocation | 97% | 2 184,72 |
| | Scope 2 GHG emissions | Investor Allocation | 97% | 1 119,02 |
| | Scope 3 GHG emissions | Investor Allocation | 97% | 46 867,39 |
| | Total GHG emissions | Investor Allocation | 97% | 50 171,13 |
| 2. Carbon Footprint | Carbon footprint | Investor Allocation (per €M) | 97% | 1 002,03 |
| 3. GHG Intensity of investee companies | GHG Intensity of investee companies | Weighted Average | 97% | 921,15 |
| 4. Exposure to companies active in the fossil fuel sector | Share of investments in companies | Percentage Sum | 91% | 7,22% |

| | | | | |
|---|--|---------------------------------|------|-------|
| | active in the fossil fuel sector | | | |
| 5. Share of nonrenewable energy consumption and production | Share of non-renewable energy consumption and non-renewable energy production of investee companies from non-renewable energy sources, expressed as a percentage | Weighted Average | 91% | 83,73 |
| 6. Energy consumption intensity per high impact climate sector | Energy consumption in GWh per million EUR of revenue of investee companies, per high impact climate sector NACE Code A | Weighted Average (per category) | NA | NA |
| | NACE Code B | | NA | NA |
| | NACE Code C | | 95% | 0,30 |
| | NACE Code D | | NA | NA |
| | NACE Code E | | 100% | 2,44 |
| | NACE Code F | | 100% | 0,19 |
| | NACE Code G | | 83% | 0,07 |
| | NACE Code H | | 100% | 0,38 |
| | Nace Code I | | 100% | 0,03 |
| | Nace Code J | | 100% | 0,07 |
| | Nace Code K | | 0% | - |
| | NACE Code L | | NA | NA |
| | Nace Code M | | 100% | 0,01 |
| | Nace Code N | | 0% | - |
| | Nace Code O | | NA | NA |
| | Nace Code P | | NA | NA |
| | Nace Code Q | | NA | NA |
| | Nace Code R | | NA | NA |
| | Nace Code S | | NA | NA |
| | Nace Code T | | NA | NA |
| | Nace Code U | NA | NA | |
| 7. Activities negatively affecting | Share of investments in investee | Percentage Sum | 91% | 0,00% |

| | | | | |
|---|---|-------------------------------------|-------------------|--------------|
| biodiversitysensitive areas | companies with sites/operations located in or near to biodiversity-sensitive areas where activities of those investee companies negatively affect those areas | | | |
| 8. Emissions to water | Tonnes of emissions to water generated by investee companies per million EUR invested, expressed as a weighted average | Investor Allocation (per €M) | 0% | - |
| 9. Hazardous waste ratio | Tonnes of hazardous waste generated by investee companies per million EUR invested, expressed as a weighted average | Investor Allocation (per €M) | 43% | 1,39 |
| Social | | | | |
| EU SFDR Adverse Impact Indicators and reporting metrics | | Excel Tab Where Data Located | % coverage | Value |
| 10. Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines | Share of Investments in investee companies that have been involved in violations of the UNGC principles for OECD | Percentage Sum | 91% | 0,00% |

| | | | | |
|---|--|------------------------|-------------------|--------------|
| for Multinational Enterprises | Guidelines for Multinational Enterprises | | | |
| 11. Lack of processes and compliance mechanisms to monitor compliance with UN Global Compact principles and OECD Guidelines for Multinational Enterprises | Share of investments in investee companies without policies to monitor compliance with the UNGC principles or OECD Guidelines for Multinational Enterprises or grievance /complaints handling mechanisms to address violations of the UNGC principles or OECD Guidelines for Multinational Enterprises | Percentage Sum | 91% | 0,00% |
| 12. Unadjusted gender pay gap | Average unadjusted gender pay gap of investee companies | Weighted Average | 23% | 13,11 |
| 13. Board gender diversity | Average ratio of female to male board members in investee companies | Weighted Average | 97% | 42,76 |
| 14. Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons) | Share of investments in investee companies involved in the manufacture or selling of controversial weapons | Percentage Sum | 91% | 0,00% |
| Sovereign | | | | |
| EU SFDR Adverse Impact Indicators | | Excel Tab Where | % coverage | Value |

| and reporting metrics | | Data Located | | |
|---|--|------------------|----|---|
| 15. GHG intensity | GHG Intensity of investee countries | Weighted Average | 0% | - |
| 16. Investee countries subject to social violations | Number of investee countries subject to social violations (absolute number and relative number divided by all investee countries), as referred to in international treaties and conventions, United Nations principles and, where applicable, national law | Count (unique) | 0% | - |
| | | Count (unique) | 0% | - |

Optional indicators

| Environmental - Corporate | | | | |
|---|--|------------------------------|------------|--------|
| EU SFDR Adverse Impact Indicators and reporting metrics | | Excel Tab Where Data Located | % coverage | Value |
| 4. Investments in companies without carbon emission reduction initiatives | Share of investments in investee companies without carbon emissions reduction initiatives aimed at aligning with the Paris Agreement | | 91% | 40,06% |

| Social - Corporate | | | | |
|--|---|-------------------------------------|-------------------|--------------|
| EU SFDR Adverse Impact Indicators and reporting metrics | | Excel Tab Where Data Located | % coverage | Value |
| 7. Incidents of discrimination | 1. Number of incidents of discrimination reported in investee companies expressed as a weighted average | | 97% | - |
| | 2. Number of incidents of discrimination leading to sanctions in investee companies expressed as a weighted average | | | |
| Social - Sovereign | | | | |
| EU SFDR Adverse Impact Indicators and reporting metrics | | Excel Tab Where Data Located | % coverage | Value |
| 24. Average rule of law score | Measure of the level of corruption, lack of fundamental rights, and the deficiencies in civil and criminal justice using a quantitative indicator explained in the explanation column | | 0% | - |

30/06/2023

- ... et par rapport aux périodes précédentes ? Non applicable
- Quels étaient les objectifs des investissements durables partiellement réalisés par le produit financier et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs? Non applicable



Comment ce produit financier a-t-il tenu compte des principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité?

Le produit financier n'a pas d'objectif d'investissement durable. Toutefois, le fonds applique les exclusions mentionnées dans la politique Finance Durable de la société de gestion (exclusions normatives, sectorielles et de performance ESG). L'intégration de ces exclusions dans la stratégie d'investissement du produit financier permet l'atténuation des principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

| Investissements les plus importants | Secteur | % Actifs | Pays |
|-------------------------------------|------------------------|----------|--------------|
| Rheinmetall Aktiengesellschaft | Industrials | 3,7% | Allemagne |
| Deutsche Post AG | Industrials | 3,0% | Allemagne |
| THALES SA | Industrials | 3,0% | France |
| HERMES INTERNATIONAL S.C.A. | Consumer Discretionary | 2,9% | France |
| SODEXO SA | Consumer Discretionary | 2,5% | France |
| TotalEnergies SE | Energy | 2,4% | France |
| CARREFOUR SA | Consumer Staples | 2,3% | France |
| NEXANS SA | Industrials | 2,2% | France |
| L OREAL SA | Consumer Discretionary | 2,2% | France |
| BE Semiconductor Industries N.V. | Technology | 2,0% | Les Pays-bas |

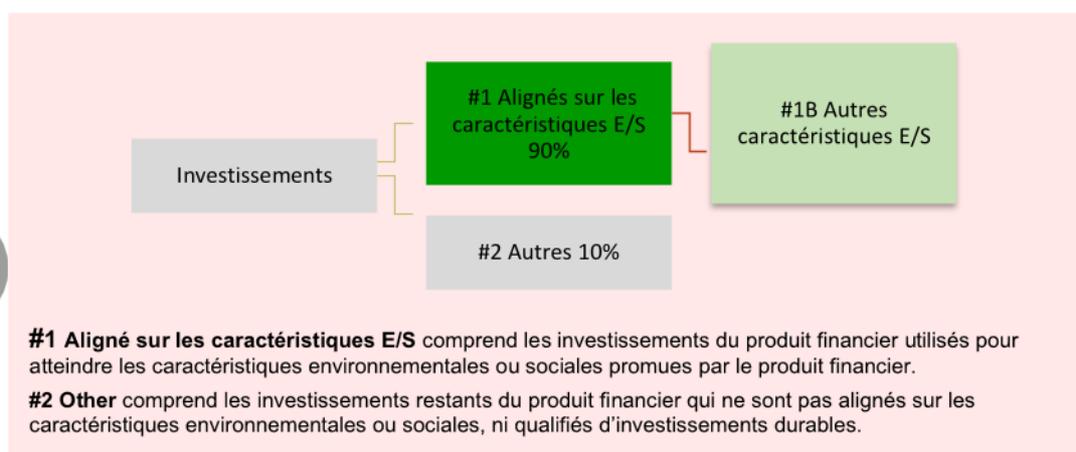


La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion des investissements** du produit financier au cours de la période de référence, qui est 2022

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Le produit n'a pas d'objectif d'investissement durable.

● Quelle a été la répartition de l'actif?



Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage de :

- **Turnover** reflète la « verdure » des entreprises détenues aujourd'hui.
- **Les dépenses d'investissement** (CAPEX) montrent les investissements verts réalisés par les entreprises détenues, pertinents pour une transition vers une économie verte.
- **Les dépenses d'exploitation** reflètent les activités opérationnelles vertes des entreprises détenues.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

| Secteurs | Répartition par secteur d'activité |
|------------------------|------------------------------------|
| Industrials | 41% |
| Consumer Discretionary | 26% |
| Consumer Staples | 9% |
| Basic Materials | 6% |
| Technology | 5% |
| Energy | 5% |
| Utilities | 4% |
| Health Care | 3% |
| Telecommunications | 1% |

30/06/2023



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Non applicable

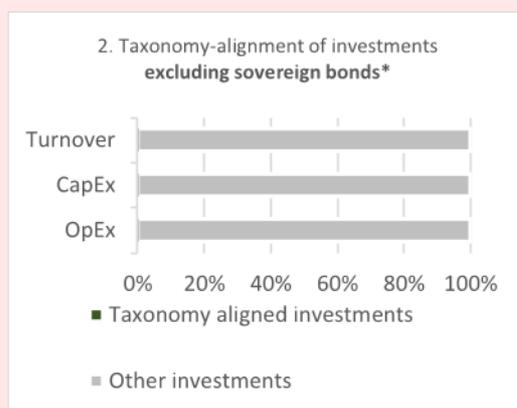
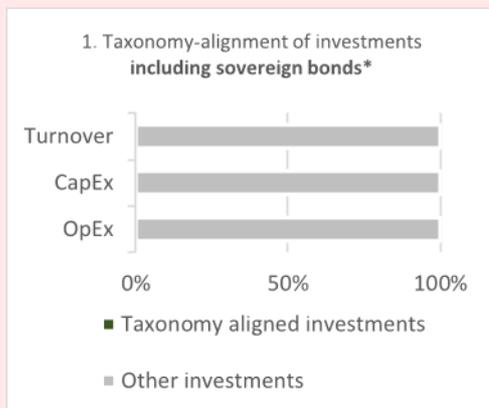
Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement à faible intensité de carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent notamment aux meilleures performances.

 sont des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** relatifs aux activités économiques durables sur le plan environnemental énoncés dans le règlement (UE) 2020/852.

La répartition de l'actif décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les graphiques ci-dessous montrent en vert le pourcentage d'investissements qui ont été alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement taxonomique des obligations souveraines*, le premier graphique montre l'alignement de la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique montre l'alignement de la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle a été la part des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes?**

Non applicable



- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE se compare-t-il aux périodes de référence précédentes?**

Non applicable



- **Quels investissements ont été inclus dans la rubrique « autres », quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?**

Les investissements de la rubrique « #2 Autres » du fonds représentent au maximum 10% de l'actif du fonds. Ces investissements concernent les cas suivants :

- Les liquidités et les produits dérivés qui se limitent à des situations bien identifiées afin de permettre au fonds de se couvrir ou de s'exposer aux risques de marché dans une limite totale de 10%. Par conséquent, l'utilisation de produits dérivés reste donc accessoire et n'entrave pas l'objectif de long terme du fonds ;
- Les valeurs ou les titres ne disposant pas d'un score ESG dans une limite de 10%.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Sur l'année 2022, l'approche extra-financière du produit financier s'est articulée autour des points suivants:

1. Filtre ESG selon l'approche extra-financière
 - Exclusions normatives des :
 - Sociétés non conformes aux Conventions d'Ottawa et d'Oslo¹.
 - Sociétés non conformes au Global Compact.
 - Exclusions sectorielles des sociétés ayant des activités liées :
 - Aux armes controversées ;
 - Aux divertissements pour adultes ;
 - Aux jeux d'argent ;
 - Au tabac ;
 - Aux énergies non conventionnelles : Huile de schiste, Gaz de schiste, Sables bitumineux.
 - Au charbon thermique :
 - Extraction et production d'électricité ;
 - Entreprises ayant une capacité de production d'électricité à partir du charbon thermique supérieure à 10 GW ;
 - Entreprises ayant une production annuelle de charbon thermique supérieure à 20 Mt ;
 - Pas de nouveaux investissements dans les entreprises qui développement de nouveaux projets à charbon (mines, infrastructures, centrales) .
 - Exclusions des émetteurs ayant fait l'objet de controverses graves.
 - Exclusion minimum de 20% des émetteurs les moins bien notés par rapport à l'univers de départ.

Les seuils d'exclusion sont spécifiés dans la Politique Finance Durable de la société de gestion.

2. Contrôle des caractéristiques environnementales et/ou sociales

Le pilotage de l'application des caractéristiques environnementales ou sociales est effectué :

- Par le gérant : Ex-ante par le gérant qui s'assure que les titres en portefeuille appartiennent bien à son univers éligible.
- Par les analystes ISR :
 - Suivi des listes d'exclusion.
 - Ex-post via un outil propriétaire qui permet de vérifier le respect des règles de gestion ESG.
 - Par ailleurs, des mécanismes d'alertes en cas de changement de notation MSCI ESG sont également mis en œuvre.
- Par le contrôle des risques :
 - Suivi des critères d'exclusion.
 - Contrôle du taux de sélectivité ISR.

¹ Obligatoires pour toutes les Sociétés de gestion françaises

- Le contrôle interne couvre la démarche ISR mise en œuvre par l'équipe de gestion ainsi que le respect des process mis en œuvre en termes de contrôles permanents de 1^{er} niveau. En cas de non-conformité lors de ses contrôles, une notification écrite est réalisée par le RCCI à l'équipe de gestion pour une action corrective dans les plus brefs délais.

3. Votes aux assemblées générales

APICIL Asset Management entend exercer tous les droits et les devoirs que lui confère le statut d'actionnaire, notamment en participant aux assemblées générales et en exerçant ses droits dans les sociétés qu'elle détient. Les votes sont exercés en toute indépendance, notamment vis à vis des émetteurs, et dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts.

Par ailleurs, APICIL Asset Management est conseillée dans l'analyse des résolutions par deux prestataires indépendants, ISS sur les OPC et PROXINVEST sur les mandats institutionnels et fonds dédiés. Ces derniers assistent la société de gestion dans la formalisation de la politique et dans l'exécution des votes.